

Publié en

2005

RAPPORT ACTUARIEL

SUR LE

PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

AU 31 JUILLET 2004



Bureau du surintendant des
institutions financières Canada

Bureau de l'actuaire en chef

Office of the Superintendent of
Financial Institutions Canada

Office of the Chief Actuary

Canada

Pour obtenir un exemplaire du présent rapport, veuillez vous adresser au :
Bureau de l'actuaire en chef
Bureau du surintendant des institutions financières Canada
16^e étage, Immeuble Carré Kent
255, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0H2

Télécopieur : (613) 990 9900
Courriel : oca-bac@osfi-bsif.gc.ca

Vous pouvez vous procurer une copie électronique de ce rapport
sur notre site Web, à l'adresse www.osfi-bsif.gc.ca

Le 1^{er} juin 2005

L'honorable Belinda Stronach, C.P., députée
Ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
Gatineau (Canada)

L'honorable Ralph Goodale, C.P., député
Ministre des Finances
Ottawa (Canada)

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Conformément à la demande de la sous-ministre adjointe des Ressources humaines et du Développement des compétences, il me fait plaisir de vous transmettre le quatrième rapport actuariel, au 31 juillet 2004, du Programme canadien de prêts aux étudiants établi sous le régime de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* et de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.

Veillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

L'actuaire en chef,

A handwritten signature in black ink that reads "Jean-Claude Ménard". The signature is written in a cursive, flowing style.

Jean-Claude Ménard, F.S.A., F.I.C.A.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
I. Sommaire exécutif.....	7
A. But du rapport.....	7
B. Portée du rapport.....	7
C. Principales observations.....	8
II. Rapport	9
A. Hypothèses basées sur la meilleure estimation.....	10
1. Hypothèses démographiques.....	10
2. Hypothèses économiques.....	10
3. Hypothèses relatives aux provisions.....	12
B. Projection des prêts émis totaux.....	14
1. Projection du nombre d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire.....	14
2. Étudiants qui empruntent en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants....	17
3. Nouveaux prêts émis.....	21
C. Projections du portefeuille.....	24
D. Projection du coût net du Programme.....	33
1. Dépenses liées aux étudiants.....	33
2. Dépenses liées au risque.....	34
3. Administration.....	35
4. Autres dépenses.....	36
5. Revenus totaux.....	37
6. Coût net du Programme.....	38
III. Conclusion.....	40
IV. Opinion actuarielle.....	41
V. ANNEXES.....	42
Annexe 1 - Résumé des dispositions du Programme.....	42
Annexe 2 - Sommaire des modifications proposées au Programme.....	45
Annexe 3 - Données.....	46
Annexe 4 - Hypothèses et méthodologie.....	48
Annexe 5 - Analyses de sensibilité.....	59
Annexe 6 - Remerciements.....	64

INDEX DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

	Page
Tableau 1	Coûts d'emprunt..... 12
Tableau 2	Hypothèses relatives aux provisions..... 13
Tableau 3	Hypothèses basées sur la meilleure estimation..... 14
Tableau 4	Population et étudiants au niveau postsecondaire..... 15
Tableau 5	Besoins moyens des étudiants..... 18
Tableau 6	Bénéficiaires de prêts..... 21
Tableau 7	Augmentation des nouveaux prêts émis..... 23
Tableau 8	Portefeuille de prêts garantis et à risques partagés..... 25
Tableau 9	Portefeuille de prêts directs et provisions..... 26
Tableau 10	Prêts en défaut et provision pour créances irrécouvrables – principal..... 27
Tableau 11	Provision pour créances irrécouvrables – intérêt..... 29
Tableau 12	Provision pour réduction de la dette en cours de remboursement..... 30
Tableau 13	Portefeuille de prêts directs et provisions (en millions de \$ constants de 2004)..... 31
Tableau 14	Dépenses liées aux étudiants..... 33
Tableau 15	Risques pour le gouvernement..... 34
Tableau 16	Frais d'administration..... 35
Tableau 17	Résumé des dépenses..... 36
Tableau 18	Revenus totaux..... 37
Tableau 19	Coût annuel net du Programme..... 38
Tableau 20	Coût annuel net du Programme (en millions de \$ constants de 2004)..... 39
Tableau 21	Prêts directs émis et nombre d'étudiants..... 46
Tableau 22	Prêts directs consolidés..... 46
Tableau 23	Défauts et recouvrements, prêts directs..... 46
Tableau 24	Exemption d'intérêt, prêts directs..... 47
Tableau 25	Réduction de la dette en cours de remboursement, prêts garantis et à risques partagés..... 47
Tableau 26	Étudiants inscrits au niveau postsecondaire..... 48
Tableau 27	Augmentation à court terme des frais de scolarité..... 51
Tableau 28	Coûts mensuels de subsistance 2003-04..... 52
Tableau 29	Distribution de la consolidation..... 53
Tableau 30	Taux d'utilisation de l'exemption d'intérêt pour les prêts directs..... 53
Tableau 31	Régime de prêts directs – Taux brut de défaut de paiement..... 54
Tableau 32	Provision pour créances irrécouvrables – principal..... 56
Tableau 33	Distribution pour la provision pour créances irrécouvrables – intérêt..... 57
Tableau 34	Frais d'administration..... 58
Tableau 35	Hypothèses à long terme utilisées pour les analyses de sensibilité..... 59
Tableau 36	Incidence de la limite du prêt sur les prêts émis..... 60
Tableau 37	Résultats des analyses de sensibilité pour l'année de prêt 2028-29..... 63
Graphique 1	Évolution de la population de 60 à 64 ans et de la population de 20 à 24 ans..... 16
Graphique 2	Projection des courbes des besoins des étudiants qui empruntent en vertu du PCPE..... 19
Graphique 3	Courbes des besoins des étudiants qui empruntent en vertu du PCPE et limite de prêt..... 22
Graphique 4	Taux d'augmentation des nouveaux prêts émis..... 24
Graphique 5	Projections du portefeuille de prêts..... 32
Graphique 6	Besoins de 2001-02 et distribution normale ajustée..... 49
Graphique 7	Répartition des défauts de paiement..... 54
Graphique 8	Répartition du recouvrement selon la date de défaut de paiement..... 55
Graphique 9	Nouveaux prêts émis..... 60

I. Sommaire exécutif

Le 1^{er} août 2000, le gouvernement a restructuré le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) de sorte que son financement, auparavant assuré par les banques à charte, soit pris en charge directement par le gouvernement. Dans le cadre de cet exercice, le Bureau de l'actuaire en chef s'est vu confier le mandat de procéder à une analyse actuarielle qui présente une évaluation précise des coûts actuels du PCPE, une prévision à long terme (25 ans) de ces coûts, une projection du portefeuille ainsi qu'une description de toutes les hypothèses qui sous-tendent les résultats de l'analyse.

A. But du rapport

Le présent rapport est le quatrième rapport actuariel du PCPE établi sous le régime de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* et de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*. Il présente les résultats d'une analyse actuarielle sur la situation du PCPE au 31 juillet 2004 et comprend des projections des coûts futurs du PCPE jusqu'à l'année de prêt 2028-29. Une analyse actuarielle annuelle du PCPE est prévue pour évaluer la situation financière du Programme et informer le ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, le ministre des Finances, le Parlement et le public.

Conformément aux normes actuarielles reconnues, ce rapport fournit les estimations suivantes :

- le nombre d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE et le montant des nouveaux prêts émis;
- les projections du portefeuille de prêts pendant la période d'étude et en cours de remboursement et les autres éléments de coût du PCPE selon le type de régime financier, de même que les projections des provisions en vertu du nouveau régime en vigueur depuis août 2000; et
- les projections du coût net du nouveau régime et des régimes antérieurs à 2000.

B. Portée du rapport

Le présent rapport d'évaluation repose sur les dispositions actuelles et proposées au Programme, décrites aux annexes 1 et 2. À la suite d'une brève description des hypothèses basées sur la meilleure estimation à la section A du rapport, la section B présente les projections des nouveaux prêts émis, le nombre d'étudiants admissibles à un prêt et le montant moyen des nouveaux prêts émis. La section C comprend les projections du portefeuille de prêts selon le type de régime financier. La section D contient les projections des revenus et des dépenses pour les trois types de régime. Viennent enfin la conclusion de notre analyse actuarielle et l'opinion actuarielle concernant cette évaluation.

Les diverses annexes présentent des renseignements complémentaires concernant les dispositions du PCPE, les données, les hypothèses et méthodes utilisées et les analyses de sensibilité effectuées.

C. Principales observations

Les résultats contenus dans le présent rapport donnent un aperçu du coût lié à l'implication du gouvernement dans le régime de prêts directs du PCPE. Les principales observations de l'analyse sont résumées ci-dessous.

- Bien que le nombre d'étudiants inscrits à temps plein au niveau postsecondaire décroisse au cours de la période de projection, le nombre d'étudiants qui reçoivent un prêt au cours d'une année en vertu du PCPE devrait augmenter et passer de 343 000 en 2003-04 à 438 000 en 2028-29. Ainsi, la proportion d'étudiants qui empruntent passera de 41 % à 61 %.
- L'augmentation des nouveaux prêts émis se situe en moyenne à 2,3 % par année pendant la période de projection. Cette progression englobe une hausse de 1,0 % du nombre d'étudiants au PCPE et une hausse de 1,3 % du montant moyen des prêts. Il y a une augmentation significative du montant moyen des prêts dans l'année de prêt 2005-06, puisque la limite hebdomadaire des prêts passe de 165 \$ à 210 \$. Par la suite, la croissance du montant moyen des prêts ralentit, puisque la limite des prêts demeure fixe, à 210 \$.
- Le montant des nouveaux prêts émis augmente, passant de 1,6 à 1,9 milliard de dollars de 2003-04 à 2005-06, puisque la limite hebdomadaire des prêts augmente à 210 \$. Il augmente par la suite pour atteindre 2,9 milliards de dollars en 2028-29.
- Le portefeuille des prêts augmente, passant de 11,0 à 21,7 milliards de dollars de 2003-04 à 2028-29. En dollars constants, ce portefeuille devrait augmenter légèrement pendant la même période, soit de 11,0 à 11,8 milliards de dollars. À compter de juillet 2021, le portefeuille sera composé uniquement de prêts émis en vertu du régime de prêts directs.
- Au 31 juillet 2004, le montant de prêts en défaut s'élève à 437 millions de dollars. Le taux de provision pour créances irrécouvrables – principal augmente en raison du taux élevé de défaut enregistré. Un ajustement de 207 millions de dollars à cette provision est comptabilisé, en date du 31 juillet 2004, pour tous les prêts directs émis avant cette date.
- Le coût net total, qui correspond à l'écart entre les dépenses et les revenus du gouvernement, devrait augmenter et passer de 924 millions de dollars en 2003-04 à 1,4 milliard de dollars en 2028-29, soit une hausse annuelle moyenne de 1,6 %. Le coût du PCPE pour le gouvernement en dollars constants de 2004 devrait diminuer et passer de 924 à 751 millions de dollars, ce qui représente une baisse annuelle moyenne de 0,8 %.
- En 2003-04, le pourcentage d'étudiants admissibles qui reçoivent le prêt maximal correspond à 51 %. Cette proportion diminue à 34 % en 2005-06, puisque la limite hebdomadaire des prêts augmente à 210 \$. Elle augmente par la suite au cours des 23 prochaines années pour atteindre 77 % en 2028-29. Ceci démontre qu'une hausse supplémentaire de la limite de prêt aurait un effet important sur le coût du PCPE à long terme.
- La limite de prêt hebdomadaire augmente de 45 \$ (de 165 \$ à 210 \$) dans l'année de prêt 2005-06. L'annexe 5 présente une analyse de sensibilité qui prévoit l'indexation de cette nouvelle limite hebdomadaire selon le taux d'inflation. Ce scénario se traduit par :
 - une augmentation de 101 millions de dollars (5 %) des prêts émis en 2010-11 et de 1 378 millions de dollars (47 %) en 2028-29; et
 - un portefeuille de prêts atteignant 29,2 milliards de dollars en 2028-29 comparativement aux 21,7 milliards de dollars dans l'analyse principale. Le coût net total de la participation du gouvernement au PCPE augmente de 383 millions de dollars (28 %) en 2028-29.

II. Rapport

Le Programme canadien de prêts aux étudiants existe depuis 1964 et offre une aide financière aux Canadiens pour poursuivre des études postsecondaires. Deux lois ont été successivement établies pour permettre au Ministre de consentir des prêts aux étudiants admissibles au Programme. La *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* vise les années de prêt antérieures à août 1995, alors que la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* s'applique aux années de prêt postérieures à juillet 1995.

Le 1^{er} août 2000, le gouvernement a restructuré le Programme de façon à verser les prêts directement aux étudiants. Le Bureau de l'actuaire en chef s'est vu confier le mandat d'effectuer une évaluation des coûts actuels du PCPE, une prévision à long terme (25 ans) de ces coûts, la projection du portefeuille et une description de toutes les hypothèses qui sous-tendent les résultats de l'analyse.

La première section du rapport présente les hypothèses établies selon notre meilleur jugement. Ces hypothèses sont désignées « hypothèses basées sur la meilleure estimation ». Elles ont été choisies en insistant davantage sur les éléments qui influencent la croissance des nouveaux prêts.

La projection des prêts émis aux étudiants admissibles pour chaque année de prêt est présentée à la section B. Il s'agit notamment d'une projection de la population étudiante (18 à 34 ans) pour déterminer le nombre éventuel d'étudiants inscrits à des études postsecondaires et admissibles à un prêt en vertu du PCPE. Le contexte économique et démographique futur, marqué par le vieillissement de la population et la pénurie anticipée de main-d'œuvre, sert d'assise à l'analyse des éléments clés qui influencent l'admissibilité tels que l'évolution de la population étudiante prévue, la participation des jeunes à la population active, le taux d'inscription aux études postsecondaires et l'élimination de la 13^e année en Ontario.

La section C du rapport actuariel présente une projection du portefeuille de prêts pour chaque type de régime. La section D montre une prévision du coût net du PCPE. Pour le gouvernement, la mise en œuvre du nouveau programme de prêts directs entraîne des coûts plus élevés. Les coûts liés aux prêts directs comprennent la bonification d'intérêt pendant la durée des études, l'exemption d'intérêt, les provisions pour créances irrécouvrables (principal et intérêt) et pour réduction de la dette en cours de remboursement, les subventions canadiennes pour études, les montants compensatoires versés à la province et aux territoires non participants, les prêts abandonnés à la suite d'une invalidité ou d'un décès, le coût de recouvrement et les frais d'administration. Les revenus d'intérêt net, soit les versements d'intérêt par les étudiants, les paiements au titre de l'exemption d'intérêt et l'intérêt accumulé sur les prêts en défaut, réduisent les coûts du Programme.

Les estimations actuarielles effectuées dans le présent rapport reposent sur les dispositions actuelles et proposées au Programme, décrites aux annexes 1 et 2. Les autres annexes présentent une description des hypothèses, de la méthodologie et des analyses de sensibilité des résultats lorsque certaines hypothèses sont modifiées, telles que la limite de prêt, les taux d'intérêt et le taux de défaut net.

A. Hypothèses basées sur la meilleure estimation

Plusieurs hypothèses économiques et démographiques sont nécessaires pour projeter les coûts à long terme du PCPE. Les projections incluses dans le présent rapport couvrent une période de 25 ans et les hypothèses sont définies en insistant autant sur les tendances historiques que sur les résultats à court terme. Ces hypothèses sont établies selon notre meilleur jugement et sont dites « basées sur la meilleure estimation ». Certaines hypothèses reposent sur celles utilisées par le Bureau de l'actuaire en chef aux fins de la préparation du rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada (RPC) et sont ajustées en fonction des années de prêt et du contexte économique et démographique actuel.

Les hypothèses ont été choisies pour former un ensemble cohérent en tenant compte de certains liens entre elles. Les sections suivantes présentent les hypothèses utilisées ainsi que leur évolution.

1. Hypothèses démographiques

Les projections démographiques sont basées sur la population du Canada et du Québec au 1^{er} juillet 2003, à laquelle des hypothèses sur les taux futurs de fécondité, de mortalité et de migration sont appliquées. La population du Canada est ajustée pour exclure la province et les territoires non participants, soit le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Les projections démographiques du RPC sont essentielles pour déterminer le nombre futur d'étudiants qui poursuivront des études postsecondaires.

2. Hypothèses économiques

Les principales hypothèses économiques se rapportant au PCPE sont l'évolution de la population active, l'inflation, les frais de scolarité, l'augmentation des salaires et le coût d'emprunt pour les étudiants et le gouvernement.

a) Évolution de la population active

La génération du « baby-boom » a fortement influencé divers aspects de la société et continue de le faire. Elle représente une vaste cohorte de personnes nées entre le milieu des années 40 et le milieu des années 60. Au cours des dernières décennies, cette génération est celle qui a le plus fortement influencé le profil démographique du Canada. Le vieillissement de cette génération aura des répercussions importantes au cours des 25 prochaines années, telles que le ralentissement de la croissance naturelle de la population ainsi que des changements dans la composition de la population active.

L'arrivée de la génération du « baby-boom » sur le marché du travail a influencé la transition études-travail au cours des 20 dernières années. Dans les années 90, les jeunes de 15 à 24 ans avaient davantage tendance à demeurer sur les bancs d'école que les jeunes des décennies précédentes et, en raison des mauvaises conditions du marché du travail, il était moins probable qu'ils se trouvent un emploi.

Depuis une décennie, les conditions difficiles du marché du travail ont entraîné le prolongement de la transition de l'école au marché du travail. Jusqu'à récemment, beaucoup de jeunes avaient de la difficulté à trouver du travail. L'un des éléments clés qui sous-tendent les hypothèses économiques basées sur la meilleure estimation a trait à la pénurie anticipée de main-d'œuvre. Cette pénurie découle du vieillissement de la population, du départ à la retraite de la génération du « baby-boom » et des répercussions de ces éléments sur la croissance et la répartition de la population active.

À compter de 2011, la progression plus lente de la population active chez les 18 à 34 ans créera davantage de possibilités d'emplois et devrait réduire la période de transition études-travail. La proportion des 18 à 34 ans au sein de la population active devrait augmenter et passer de 80,7 % pour l'année de prêt 2003-04 à 83,5 % en 2028-29. Par conséquent, les jeunes entreront plus rapidement sur le marché du travail, ce qui fera diminuer la proportion de la population active portée à demeurer dans le système d'éducation.

b) Inflation, frais de scolarité et augmentation des salaires

La volonté de la Banque du Canada et du gouvernement fédéral de contenir l'inflation à l'intérieur d'une fourchette cible de 1 à 3 % laisse entrevoir un faible taux d'inflation pour les prochaines années. Par conséquent, le taux d'inflation annuel retenu est de 1,7 % en 2003-04 et de 2,0 % pour 2004-05 à 2007-08. À compter de 2008-09, le taux augmente de façon uniforme et atteint un niveau ultime de 2,7 % en 2015-16. Ce taux d'inflation est maintenu jusqu'à la fin de la période de projection.

Les dépenses des étudiants sont utilisées dans l'évaluation de leurs besoins et pour déterminer le montant maximal du prêt qui peut leur être consenti. Ces dépenses comprennent la nourriture, l'hébergement, le transport et les vêtements. Elles varient en fonction de l'indice des prix à la consommation. Par conséquent, le taux d'inflation anticipé est utilisé pour projeter ces dépenses.

Les frais de scolarité sont traités séparément des autres dépenses puisqu'ils évoluent en partie en raison de la politique gouvernementale. Selon les intentions énoncées dans les budgets provinciaux et la croissance réelle des frais de scolarité, l'augmentation des frais de scolarité est estimée à 4,3 % pour l'année de prêt 2004-05, 1,0 % en 2005-06 et 2,5 % en 2006-07 et 2007-08. Par le passé, en raison de la compression des dépenses publiques, les frais de scolarité ont augmenté plus rapidement que l'inflation. Puisque des compressions budgétaires semblables sont prévues à cause du vieillissement de la population et compte tenu des résultats antérieurs, les frais de scolarité sont indexés à long terme au taux d'inflation plus 3,0 %.

Le taux d'augmentation des gains annuels moyens influence les ressources des étudiants, notamment les salaires et les contributions parentales. Le taux d'augmentation des gains annuels est fonction de l'évolution de la disponibilité de la main-d'œuvre dans la population active. Une augmentation de la productivité et une progression plus lente de la population active, surtout après 2011-12, devraient donner lieu à une augmentation relativement plus élevée du salaire réel. En 2004-05, l'augmentation réelle des gains moyens est évaluée à -0,4 %. L'augmentation réelle des gains moyens augmente progressivement de 0,4 % en 2005-06 à 1,2 % en 2012-13. Elle est maintenue à ce niveau jusqu'à la fin de la période de projection.

c) Coût d'emprunt

Depuis août 2000, les étudiants s'endettent envers le gouvernement et, par conséquent, le gouvernement assume le risque associé au coût d'emprunt pour toute la durée du prêt. La durée du prêt englobe deux périodes. Premièrement, l'étudiant passe en moyenne trois ans aux études et bénéficie de la bonification de l'intérêt. Deuxièmement, la période de remboursement est d'environ dix ans. Le rendement historique réel des obligations dix ans du gouvernement du Canada est le point de référence pour calculer le coût d'emprunt réel pour le gouvernement. Le coût réel s'établit à 2,3 % pour l'année de prêt 2004-05, puis augmente progressivement pour atteindre 2,7 % en 2015-16. Le taux demeure à ce niveau par la suite. Le coût d'emprunt du gouvernement présenté au tableau 1, est composé du coût d'emprunt réel du gouvernement et du taux d'inflation.

Tableau 1 Coûts d'emprunt

Année de prêt	Inflation (%)	Coût d'emprunt réel du gouvernement (%)	Coût d'emprunt du gouvernement (%)	Taux préférentiel réel (%)	Coût d'emprunt de l'étudiant (%)
	(1)	(2)	(1) + (2)	(3)	(1) + (3) + 250 points
2004-05	2,0	2,3	4,3	2,2	6,7
2005-06	2,0	2,2	4,2	2,2	6,7
2006-07	2,0	2,3	4,3	2,3	6,8
2007-08	2,0	2,3	4,3	2,5	7,0
2008-09	2,1	2,4	4,4	2,6	7,1
2009-10	2,2	2,4	4,6	2,6	7,3
2010-11	2,3	2,5	4,7	2,7	7,4
2011-12	2,4	2,5	4,9	2,7	7,6
2012-13	2,5	2,6	5,0	2,8	7,7
2013-14	2,6	2,6	5,2	2,8	7,9
2014-15	2,7	2,7	5,3	2,9	8,0
2015-16+	2,7	2,7	5,4	2,9	8,1

Le taux préférentiel réel est de 2,2 % pour 2004-05 et devrait atteindre un niveau ultime de 2,9 % en 2015-16. Le coût d'emprunt de l'étudiant, utilisé pour calculer les revenus d'intérêt et le coût de l'exemption d'intérêt, correspond à la somme du taux préférentiel, du taux d'inflation et de 250 points de base. Le coût d'emprunt pour l'étudiant est présenté à la dernière colonne du tableau 1.

3. Hypothèses relatives aux provisions

Depuis août 2000, le PCPE est un programme offert et financé directement par le gouvernement. Trois provisions ont été établies pour couvrir les pertes futures : créances irrécouvrables – principal, créances irrécouvrables – intérêt et réduction de la dette en cours de remboursement (RDR).

Le montant des prêts en défaut pour les années de prêt 2002-03 et 2003-04 est plus élevé que prévu. Cette situation a persisté durant les premiers mois de l'année de prêt 2004-05. Par conséquent, le taux de provision pour créances irrécouvrables – principal augmente de 11,3 %, dans le rapport précédent, à 14,6 %. Il est présumé que ce taux demeure constant pour les années futures. La provision pour créances irrécouvrables – principal est ajustée à la hausse de 207 millions de dollars au 31 juillet 2004 pour tous les prêts directs émis avant cette date.

La provision pour créances irrécouvrables – intérêt est calculée selon la méthode utilisée dans le rapport actuariel précédent et est basée sur le statut recouvrable des comptes et la période écoulée depuis le défaut. L'intérêt couru sur les prêts en défaut est comptabilisé à titre de revenu jusqu'à ce que le prêt devienne irrécouvrable, auquel cas il est radié, généralement au cours de l'année suivante. Pour contrebalancer ce revenu, une provision est établie en fonction des intérêts courus à la fin de chaque année. Le pourcentage de cette provision évolue en fonction du nombre d'années écoulées depuis le défaut et est basé sur la distribution des recouvrements. La dépense au titre de provision pour créances irrécouvrables – intérêt correspond à l'écart entre la provision pour intérêt calculée à la fin d'une année et le solde de la provision à la fin de l'année précédente (c.-à-d. la provision à la fin de l'année précédente réduite des radiations de l'année). Les taux de provision pour créances irrécouvrables – intérêt sont les mêmes que ceux utilisés dans le rapport précédent et sont présentés au tableau 2.

Le taux de provision pour RDR était fixé à 0,7 % dans les rapports actuariels précédents. Ce taux est inchangé et est présumé constant pour les années futures. Par ailleurs, les paiements pour RDR dans l'année de prêt 2004-05 pour les prêts garantis et à risques partagés montrent une hausse importante comparativement à l'année précédente. La situation sera examinée à mesure que les données seront disponibles.

Tableau 2 Hypothèses relatives aux provisions

Provision	Hypothèses	
		(%)
Appliquée aux nouveaux prêts émis		
Créances irrécouvrables – principal		14,6
Réduction de la dette en cours de remboursement		<u>0,7</u>
Total		15,3
	Nombre d'années depuis le défaut	(%)
Appliquée au solde des intérêts sur les prêts en défaut		
Provision pour créances irrécouvrables – intérêt	Moins de 1	20,0
	Entre 1 et 2	40,8
	Entre 2 et 3	56,0
	Entre 3 et 4	70,4
	Entre 4 et 5	80,0
	Entre 5 et 6	85,6
	Entre 6 et 7	88,8
	Entre 7 et 8	91,2
	Entre 8 et 9	93,6
	Entre 9 et 10	95,2
	Entre 10 et 11	96,0
	Entre 11 et 12	96,8
	Entre 12 et 13	97,6
	Entre 13 et 14	98,4
	Entre 14 et 15	99,2

Le tableau 3 résume les hypothèses basées sur la meilleure estimation décrites précédemment.

Tableau 3 Hypothèses basées sur la meilleure estimation

1. Indice de fécondité pour le Canada	1,5 par femme en 2004, augmenté à 1,6 par femme en 2016
2. Mortalité	Tables de mortalité du Canada 1995-1997, avec les améliorations à la longévité
3. Taux de migration nette	0,50 % de la population jusqu'en 2015 et 0,54 % à compter de 2020
4. Taux d'activité des jeunes (provinces et territoire participants, âges 18 à 34)	80,7 % (2004-05) 83,5 % (2028-29)
5. Écart de salaire réel	-0,4 % (2004-05) 0,4 % (2005-06) ⋮ 1,2 % (2012 et plus)
6. Inflation	2,0 % (2004-05) 2,0 % (2005-06) ⋮ 2,7 % (2015 et plus)
7. Hausse des frais de scolarité	4,3 % (2004-05) 1,0 % (2005-06) 2,5 % (2006-07) 2,5 % (2007-08) ⋮ IPC + 3,0 % (2012 et plus)
8. Coût d'emprunt du gouvernement	4,3 % (2004-05) ⋮ 5,4 % (2015 et plus)
9. Coût d'emprunt des étudiants	6,7 % (2004-05) ⋮ 8,1 % (2015 et plus)
10. Provision pour créances irrécouvrables – principal	14,6 % (2004 et plus et ajustement rétroactif pour 2000-01 à 2003-04)
11. Provision pour créances irrécouvrables – intérêt	20,0 % (Intérêt sur les prêts en défaut depuis moins d'un an) ⋮ 99,2 % (Intérêt sur les prêts en défaut depuis 14 à 15 ans)
12. Provision pour RDR	0,7 % (2004 et plus)

B. Projection des prêts émis totaux

Le but de la présente section est de projeter le montant total des prêts émis dans le cadre du PCPE. La première étape consiste à projeter le nombre d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire. Ensuite, le nombre futur d'étudiants participant au PCPE est déterminé en utilisant une projection de la distribution de leurs besoins. Enfin, les éléments qui précèdent sont combinés afin de projeter le montant total des nouveaux prêts émis.

1. Projection du nombre d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire

La projection du nombre d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire est requise puisqu'elle sert à déterminer la demande au titre du PCPE. Les facteurs démographiques et les inscriptions au niveau postsecondaire sont autant d'éléments qui influenceront l'évolution du nombre d'étudiants inscrits à temps plein au niveau postsecondaire.

a) Projections démographiques

La population du Canada, sauf le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, âgée entre 18 et 34 ans, sert à projeter le nombre d'étudiants inscrits au niveau postsecondaire. L'évolution de cette population est assez juste, puisqu'elle provient des individus nés entre 1970 et 2011, qui sont pour la plupart inclus dans la population.

Pendant les 12 premières années de la projection, les enfants des « baby-boomers », que l'on surnomme la « génération écho », devraient faire augmenter la population des 18 à 34 ans. Les « baby-boomers » sont plus nombreux et, par conséquent, ont eu plus d'enfants que la génération précédente, même avec un taux de fécondité moins élevé. Il est prévu que le nombre des 18 à 34 ans augmentera, passant de 5 688 000 à 6 100 000 en 2015-16. Au cours des 13 dernières années de la projection, le nombre des 18 à 34 ans diminue pour s'établir à 5 832 000. Dans l'ensemble, comme l'indique le tableau 4, on prévoit que le nombre des 18 à 34 ans augmentera de 144 000 pendant la période de projection de 25 ans.

Tableau 4 Population et étudiants au niveau postsecondaire

Année de prêt	Population du Canada sauf Québec, T.N.-O. et Nunavut (18-34 ans) (en milliers)	Inactifs (18-34 ans) (en milliers)	Étudiants inscrits à temps plein (en milliers)	Augmentation (en milliers)	Taux de croissance (%)
2003-04	5 688	1 098	844	-	-
2004-05	5 725	1 102	836	-8,3	-1,0
2005-06	5 751	1 091	828	-7,6	-0,9
2006-07	5 771	1 077	817	-10,8	-1,3
2007-08	5 810	1 075	815	-2,1	-0,3
2008-09	5 864	1 086	822	7,1	0,9
2009-10	5 919	1 092	825	2,4	0,3
2010-11	5 964	1 088	820	-4,5	-0,5
2011-12	6 003	1 084	816	-4,7	-0,6
2012-13	6 038	1 082	813	-2,8	-0,3
2013-14	6 073	1 087	815	2,5	0,3
2014-15	6 097	1 088	816	0,3	0,0
2015-16	6 100	1 077	805	-11,1	-1,4
2016-17	6 094	1 062	792	-12,7	-1,6
2017-18	6 079	1 050	781	-11,0	-1,4
2018-19	6 058	1 040	773	-8,1	-1,0
2019-20	6 028	1 023	759	-14,3	-1,8
2020-21	5 998	1 005	742	-16,4	-2,2
2021-22	5 969	994	732	-10,3	-1,4
2022-23	5 949	987	726	-6,0	-0,8
2023-24	5 934	982	722	-4,2	-0,6
2024-25	5 912	976	717	-4,2	-0,6
2025-26	5 884	969	714	-3,9	-0,5
2026-27	5 860	965	713	-0,9	-0,1
2027-28	5 842	962	713	0,9	0,1
2028-29	5 832	961	715	1,8	0,3

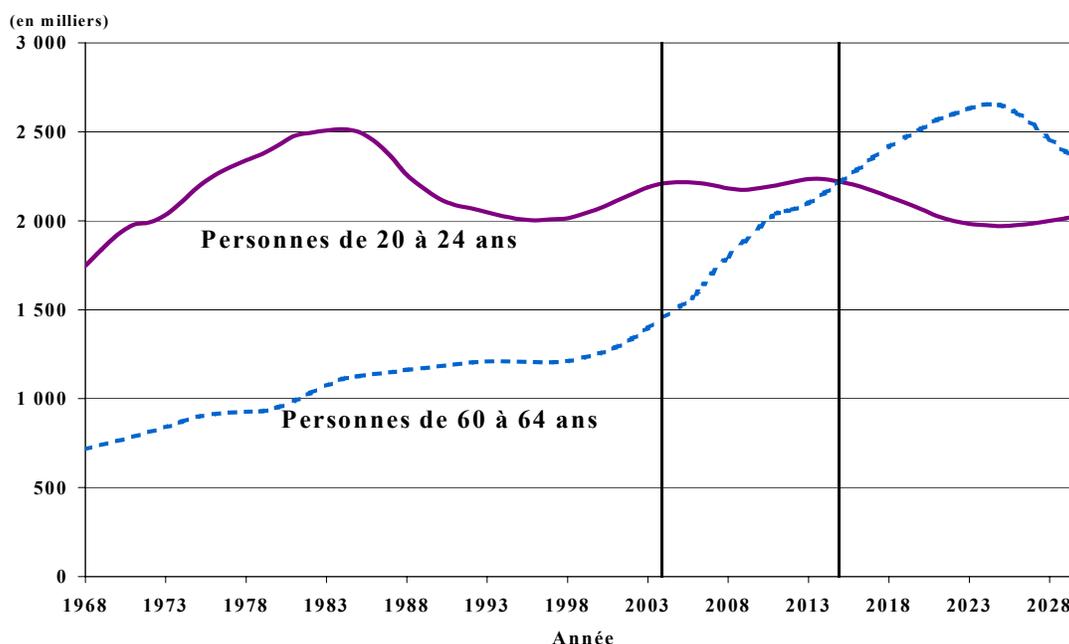
b) Inscriptions au niveau postsecondaire

Le nombre d'étudiants inscrits à temps plein au niveau postsecondaire est étroitement lié à l'évolution du groupe des inactifs (absents du marché du travail) de 18 à 34 ans. Ces inactifs peuvent être plus enclins à poursuivre des études postsecondaires. Par conséquent, le nombre d'inscriptions au niveau postsecondaire est considéré comme un sous-ensemble de la population inactive. Lorsque les emplois disponibles sont rares, la période de transition des études au travail s'allonge, puisque plus de gens poursuivent des études postsecondaires. Toutefois, lorsque les emplois disponibles sont nombreux, la période de transition des études au marché du travail diminue parce que plus de gens travaillent au lieu de poursuivre des études postsecondaires.

Le vieillissement, puis la retraite des « baby-boomers » et une pénurie de travailleurs pour les remplacer devraient créer de fortes tensions sur le marché du travail. Les générations qui ont suivi celles des « baby-boomers » sont plus restreintes et comportent donc un nombre moins élevé de nouveaux venus sur le marché du travail en remplacement des « baby-boomers » partant à la retraite. Il en résultera une pénurie de main-d'œuvre dont l'impact s'accroîtra à mesure que de plus en plus de « baby-boomers » prendront leur retraite. Par le passé, il y a toujours eu beaucoup plus de nouveaux venus (20 à 24 ans) sur le marché du travail que de personnes qui atteignent l'âge de la retraite (60 à 64 ans). La situation sera différente lorsque les « baby-boomers » commenceront à prendre leur retraite.

Le graphique 1 montre l'évolution du nombre de personnes qui atteignent l'âge de la retraite et du nombre de nouveaux venus sur le marché du travail depuis 1968.

Graphique 1 Évolution de la population de 60 à 64 ans et de la population de 20 à 24 ans



Par le passé, le nombre de personnes qui atteignent l'âge de la retraite (60 à 64 ans) a toujours été très faible (moins de 50 %) par rapport aux nouveaux venus. Cette situation devrait changer radicalement au cours des 13 à 25 prochaines années, créant ainsi un déséquilibre sur le marché du travail. Plus particulièrement, en 2015, le nombre de personnes qui atteignent l'âge de la retraite devrait rattraper celui des nouveaux venus, soit 2 219 000. D'ici 2025, le nombre de personnes à l'aube de la retraite (2 648 000) dépassera de 34 % celui des nouveaux venus

(1 970 000). Le marché du travail devra s'adapter à cette nouvelle réalité car il y avait habituellement au moins deux nouveaux venus par personne qui atteignaient l'âge de la retraite. Ce ratio diminuera de façon marquée à moins de un nouveau venu par personne qui atteint l'âge de la retraite. Par conséquent, les taux de participation au marché du travail devraient augmenter et la période de transition études-travail devrait diminuer en raison des conditions favorables sur le marché du travail et d'un plus grand nombre d'emplois disponibles.

Le tableau 4 indique que le nombre d'inactifs diminuera pour passer de 1 098 000 à 961 000 au cours de la période de projection. Cette diminution de 137 000 résulte de l'évolution démographique naturelle et de la pénurie de main-d'œuvre anticipée.

L'évolution de la population inactive des 18 à 34 ans est un bon indicateur de celle de la population poursuivant des études postsecondaires. Le nombre d'inscriptions au niveau postsecondaire, de même que la participation au PCPE, varient d'un groupe d'âge à l'autre. La distribution des participants au PCPE selon l'âge montre que près de 75 % de ces derniers ont entre 18 et 24 ans. Ceci signifie que la proportion des inactifs inscrits au niveau postsecondaire varie également selon le groupe d'âge. La distribution des participants au PCPE selon l'âge a servi à ventiler les données historiques sur les inscriptions par groupes d'âge. Un facteur d'inscription aux études postsecondaires a été calculé; il s'agit du ratio du nombre historique d'inscriptions au niveau postsecondaire sur la population inactive pour chaque groupe d'âge. Ce facteur d'inscription aux études postsecondaires a ensuite été appliqué à la population inactive future pour déterminer l'évolution future des inscriptions au niveau postsecondaire.

c) Double cohorte

Depuis le mois d'août 2003, la 13^e année est supprimée en Ontario. Plusieurs documents ont été publiés concernant l'impact éventuel de cette mesure sur les inscriptions dans les universités de l'Ontario. Les rapports actuariels du PCPE précédents prévoyaient une augmentation importante du nombre d'étudiants à temps plein et du nombre d'étudiants au PCPE à cause de la double cohorte. Cependant, les résultats observés au cours de la première année révèlent que les effets de la double cohorte sont moins importants que prévu. Le nombre d'étudiants au PCPE en 2003-04 est de 343 000, ce qui représente une hausse de seulement 11 000 étudiants comparativement à 2002-03. Parmi les motifs pouvant expliquer cette faible augmentation, notons les étudiants qui ont retardé le début de leurs études postsecondaires, qui ont retourné aux études secondaires ou qui ont choisi de ne pas poursuivre leurs études au niveau postsecondaire.

2. Étudiants qui empruntent en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants

Pour projeter le nombre d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE, il faut projeter la distribution des besoins des étudiants, de même que leurs besoins moyens. Le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences (RHDC) a fourni les données pour l'évaluation des besoins des étudiants au PCPE pour les quatre dernières années de prêt. Ces données ont servi à projeter les distributions futures des besoins des étudiants.

Les étudiants inscrits au niveau postsecondaire ne sont pas tous admissibles au PCPE. Le processus d'évaluation des besoins permet de déterminer si un étudiant a droit à un prêt et, dans l'affirmative, le montant qu'il peut recevoir. Les besoins d'un étudiant correspondent à l'excédent, s'il y a lieu, des dépenses par rapport aux ressources. Les ressources englobent le salaire, les actifs et les contributions parentales. Les dépenses comprennent les frais de scolarité, les livres, le logement, la nourriture et le transport.

Tableau 5 Besoins moyens des étudiants

Année de prêt	Ressources (\$)	Frais de scolarité (\$)	Autres dépenses (\$)	Total des dépenses (\$)	Besoins moyens des étudiants (\$)	Hausse des
						besoins moyens des étudiants (\$)
	(1)	(2)	(3)	(2) + (3)	(2) + (3) – (1)	
2003-04	3 400	5 100	8 100	13 100	9 700	-
2004-05	3 500	5 300	8 200	13 500	10 000	300
2005-06	3 500	5 300	8 900	14 200	10 700	700
2006-07	3 600	5 500	9 000	14 500	10 900	200
2007-08	3 700	5 600	9 200	14 800	11 100	200
2008-09	3 800	5 800	9 400	15 100	11 300	200
2009-10	3 900	6 000	9 600	15 500	11 600	300
2010-11	4 000	6 200	9 800	16 000	12 000	400
2011-12	4 200	6 500	10 000	16 500	12 300	300
2012-13	4 300	6 900	10 200	17 100	12 800	500
2013-14	4 500	7 300	10 400	17 700	13 200	400
2014-15	4 600	7 700	10 700	18 400	13 700	500
2015-16	4 800	8 100	10 900	19 100	14 300	600
2016-17	5 000	8 600	11 200	19 800	14 800	500
2017-18	5 200	9 100	11 500	20 600	15 400	600
2018-19	5 400	9 600	11 800	21 400	16 000	600
2019-20	5 600	10 200	12 100	22 300	16 700	700
2020-21	5 800	10 700	12 400	23 200	17 300	600
2021-22	6 100	11 300	12 800	24 100	18 000	700
2022-23	6 300	12 000	13 100	25 100	18 800	800
2023-24	6 500	12 700	13 400	26 100	19 600	800
2024-25	6 800	13 400	13 800	27 200	20 400	800
2025-26	7 100	14 200	14 100	28 300	21 200	800
2026-27	7 300	15 000	14 500	29 500	22 100	900
2027-28	7 600	15 800	14 900	30 700	23 100	1 000
2028-29	7 900	16 700	15 300	32 000	24 100	1 000

Le tableau 5 fait état des trois principales composantes des besoins des étudiants et des besoins moyens. Le montant pour les autres dépenses a diminué considérablement comparativement au rapport actuariel précédent. Ceci s'explique par des données plus précises concernant le mode de vie des étudiants et par l'amélioration de la méthodologie pour calculer les frais de subsistance des étudiants. L'annexe 4 fournit des détails à ce sujet. Les valeurs présentées dans la table ci-dessus sont cohérentes avec le fichier de données sur l'évaluation des besoins.

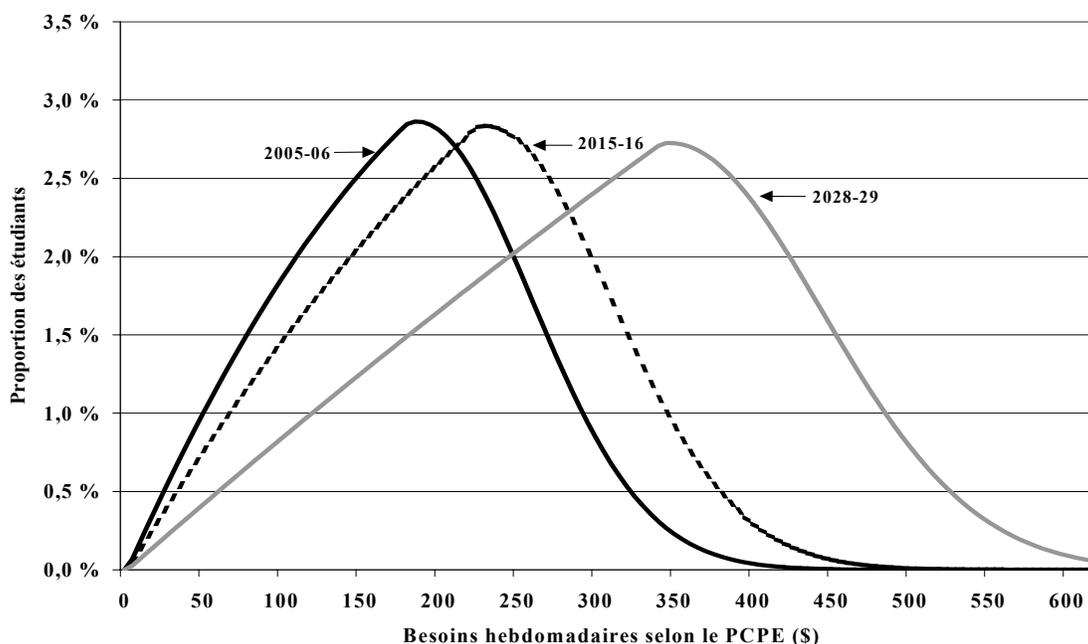
En moyenne, les besoins d'un étudiant augmentent car les dépenses progressent plus rapidement que les ressources. La hausse des frais de scolarité est la principale cause d'augmentation des besoins des étudiants. Les frais de scolarité sont indexés à 3,0 % au-delà du taux d'inflation, tandis que les salaires augmentent moins rapidement, soit à un taux d'indexation de 1,2 % au dessus du taux d'inflation. Le tableau 5 montre que les frais de scolarité moyens augmenteront, passant de 5 100 \$ en 2003-04 à 16 700 \$ en 2028-29. En pourcentage des ressources, les frais de scolarité progresseront, passant de 150 à 211 % d'ici 2028-29.

L'exemption concernant le revenu gagné en cours d'études aux fins du PCPE est modifiée à compter de l'année de prêt 2003-04. Auparavant, un étudiant pouvait gagner jusqu'à 600 \$ pendant sa période d'études sans que cela ne se répercute sur le montant de son prêt. En 2003-04, le montant exempté du revenu en cours d'études est de 50 \$ par semaine, soit 1 700 \$ pour une période d'études de 34 semaines. Autrement dit, les étudiants au PCPE pourront gagner jusqu'à 50 \$ par semaine d'études sans que cela n'ait d'incidence sur les ressources prises

en compte et donc, sur l'évaluation de leurs besoins aux fins du PCPE. L'analyse des ressources de l'étudiant aux fins du présent rapport tient compte de ce changement. Les ressources devraient augmenter en raison de l'augmentation réelle des salaires. Toutefois, dans les faits, les ressources évaluées restent relativement stables dans un premier temps puisque le montant d'exemption du revenu augmente.

L'analyse des données fournies par RHDC concernant l'évaluation des besoins montre que les besoins des étudiants au PCPE suivent de près une courbe de distribution normale. On obtient une meilleure correspondance en modifiant légèrement la courbe normale. Les changements apportés à la courbe normale sont décrits à l'annexe 4. Les courbes des besoins pour les 25 prochaines années ont été projetées en utilisant les propriétés de la loi normale et la projection de l'augmentation des besoins sur 25 ans indiquée au tableau 5.

Graphique 2 Projection des courbes des besoins des étudiants qui empruntent en vertu du PCPE



Le graphique 2 est une projection des courbes des besoins des étudiants qui empruntent en vertu du PCPE pour trois années de la période de projection de 25 ans. L'aire sous chaque courbe successive augmente d'une année à l'autre et reflète par conséquent l'accroissement de la proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE. Par exemple, si l'aire sous la courbe des besoins pour 2005-06 était 2 % plus grande que celle sous la courbe des besoins pour 2004-05, la proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE aurait augmenté de 2 %. Ce nombre représente la proportion d'étudiants inscrits à temps plein au niveau postsecondaire et qui empruntent en vertu du PCPE.

Au cours de la période de projection, les courbes normales modifiées s'aplanissent à mesure que les étudiants se déplacent vers la droite de la courbe en raison de l'accroissement de leurs besoins. Les besoins augmentent si les dépenses augmentent plus vite que les ressources, comme supposé pour cette analyse. Les données pour l'évaluation des besoins montrent que les étudiants ayant des besoins élevés disposent de ressources très modestes. Par conséquent, les étudiants qui se trouvent à droite du sommet de la courbe des besoins ont peu de ressources et

constateront une forte augmentation de leurs besoins. Les étudiants qui se trouvent à gauche du sommet de la courbe verront leurs besoins augmenter dans une proportion inférieure à la moyenne puisque tout accroissement des besoins serait partiellement compensé par une hausse des ressources. Il est prévu que, à mesure que les besoins des étudiants augmenteront, les nouveaux participants admissibles feront leur entrée à gauche du sommet. De nouveaux étudiants participeront au PCPE parce que leurs besoins, autrefois négatifs, deviendront positifs, ou parce que leurs besoins auront suffisamment augmenté pour justifier une demande de prêt. On prévoit que les participants se déplaceront vers la droite du sommet à mesure que leurs besoins augmenteront.

Le graphique 2 montre que la proportion de participants qui ont de petits prêts (c.-à-d. de faibles besoins en vertu du PCPE), moins de 60 \$ par semaine par exemple, diminue au cours de la période de projection. Ceci est dû à l'augmentation rapide de la proportion globale d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE, tandis que le nombre d'étudiants ayant de petits prêts diminue légèrement au fil du temps en raison d'une forte hausse des besoins. Par conséquent, la proportion des étudiants qui ont des petits prêts diminuera avec le temps.

Le tableau 6 indique l'évolution des étudiants qui bénéficient d'un prêt pendant la période de projection de 25 ans. Un accroissement de la proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE est prévu puisque les frais de scolarité et les autres dépenses augmenteront plus vite que les ressources. Il s'agit de la principale cause d'augmentation des prêts émis pendant la période de 25 ans.

Le nombre d'étudiants au PCPE correspond au produit de la multiplication du nombre d'étudiants inscrits à temps plein et de la proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE résultant de chaque courbe successive des besoins. Le tableau 6 montre que la proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE devrait augmenter de 40,6 % à 61,2 %, ce qui correspond à 95 000 étudiants de plus. Par conséquent, le nombre d'étudiants au PCPE augmentera de 343 000 en 2003-04 à 438 000 en 2028-29.

Tableau 6 Bénéficiaires de prêts

Année de prêt	Étudiants à temps plein (en milliers)	Proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE (%)	Étudiants au PCPE (en milliers)	Augmentation annuelle des étudiants au PCPE (en milliers)	Augmentation annuelle des étudiants au PCPE (%)
	(1)	(2)	(1) x (2)		
2003-04	844	40,6	343	-	-
2004-05	836	41,3	345	2	0,5
2005-06	828	42,2	349	4	1,3
2006-07	817	42,4	347	-2	-0,7
2007-08	815	42,7	348	1	0,3
2008-09	822	42,9	353	5	1,5
2009-10	825	43,6	359	6	1,8
2010-11	820	44,2	362	3	0,9
2011-12	816	45,0	367	4	1,2
2012-13	813	45,6	371	4	1,2
2013-14	815	46,5	379	8	2,2
2014-15	816	47,3	385	6	1,6
2015-16	805	48,1	387	1	0,4
2016-17	792	48,9	387	0	0,1
2017-18	781	49,8	389	2	0,5
2018-19	773	50,6	391	2	0,4
2019-20	759	51,5	391	0	0,0
2020-21	742	52,3	388	-2	-0,6
2021-22	732	53,2	390	1	0,3
2022-23	726	54,1	392	3	0,7
2023-24	722	55,0	397	5	1,2
2024-25	717	55,9	401	4	0,9
2025-26	714	57,1	408	7	1,7
2026-27	713	58,5	417	9	2,3
2027-28	713	59,8	427	10	2,3
2028-29	715	61,2	438	11	2,6

3. Nouveaux prêts émis

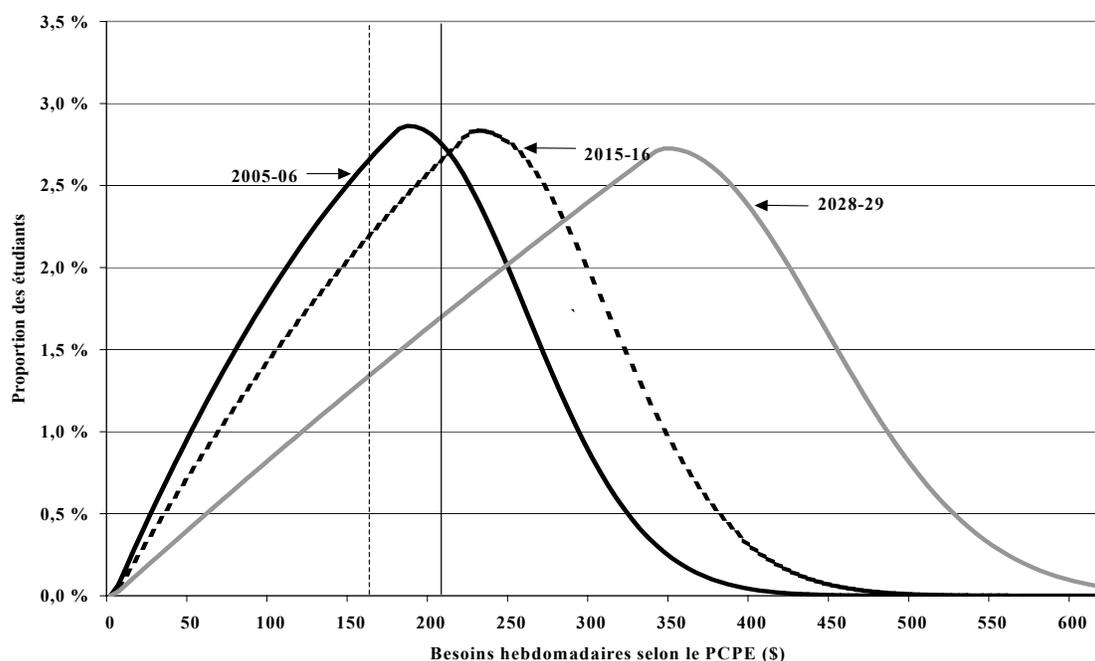
La présente section porte sur la détermination des nouveaux prêts émis au cours d'une année de prêt donnée. L'évolution du total des nouveaux prêts émis est surtout attribuable aux deux facteurs suivants : les besoins des étudiants et le pourcentage d'étudiants qui reçoivent le prêt maximal.

Premièrement, les besoins accrus des étudiants feront augmenter de plus en plus le total des nouveaux prêts émis puisqu'un nombre croissant d'étudiants deviendront admissibles à un prêt et en obtiendront un, alors que ceux qui étaient déjà admissibles à un prêt pourront se prévaloir d'un prêt plus important. Le tableau 5 montre que les besoins moyens des étudiants passeront de 9 700 \$ en 2003-04 à 24 100 \$ en 2028-29. Cette augmentation des besoins résulte en un plus grand nombre d'étudiants admissibles à un prêt. Toutefois, les prêts aux étudiants nouvellement admissibles sont plus petits, ce qui freine l'augmentation du montant moyen des prêts. Cela contribue de façon indirecte à ralentir la progression de la moyenne des prêts au cours de la période de projection de 25 ans puisqu'il est estimé que le nombre d'étudiants participant au PCPE grimpera de 95 000.

Deuxièmement, la limite de prêt hebdomadaire sera augmentée de 45 \$, soit de 165 \$ à 210 \$, à compter de l'année de prêt 2005-06 et sera maintenue à ce niveau par la suite. Les prêts émis augmenteront considérablement, puisque les étudiants qui recevaient auparavant le prêt maximal seront admissibles à un prêt plus élevé, jusqu'à concurrence de la nouvelle limite. Puisque la limite de prêt augmente, moins d'étudiants seront admissibles au prêt maximal. Par conséquent, la proportion des étudiants qui reçoivent le prêt maximal sera plus faible que si la limite n'avait pas augmenté.

En 2004-05, en utilisant la limite de prêt hebdomadaire de 165 \$, la proportion des étudiants qui reçoivent le prêt maximal correspond à 52,6 %. Lorsque la limite de prêt est augmentée à 210 \$ par semaine, la proportion des étudiants qui reçoivent le prêt maximal diminue à 33,6 %. Le tableau 7 montre que la proportion des étudiants qui reçoivent le prêt maximal passe de 33,6 % en 2005-06 à 77,4 % en 2028-29. Ces étudiants ne verront donc pas leur prêt augmenter même si leurs dépenses augmentent. Après 2005, la limite de 210 \$ demeure constante et freine la progression des nouveaux prêts émis, puisque les étudiants pour qui les besoins sont déjà équivalents ou supérieurs à la limite de prêt ne peuvent recevoir un montant plus élevé.

Graphique 3 Courbes des besoins des étudiants qui empruntent en vertu du PCPE et limite de prêt



Le graphique 3 est identique au graphique 2, sauf qu'un trait vertical indique les besoins évalués à 165 \$ et 210 \$ par semaine, soit les limites de prêt du PCPE. Tous les étudiants qui se situent à droite de cette ligne ne recevront que le montant correspondant à la limite de prêt. Ceux dont les besoins ne dépassent pas la limite hebdomadaire peuvent recevoir un prêt dont le montant correspond au total de leurs besoins. Le graphique 3 confirme l'information du tableau 7 à l'effet que la proportion d'étudiants dont les besoins sont supérieurs à la limite de prêt augmente pendant la période de projection. La limite de prêt freine la progression du total des nouveaux prêts émis. Même si les besoins augmentent rapidement, la limite de prêt ne varie pas. Par conséquent, le total des nouveaux prêts émis augmentera moins vite que les besoins des étudiants qui empruntent en vertu du PCPE.

Tableau 7 Augmentation des nouveaux prêts émis

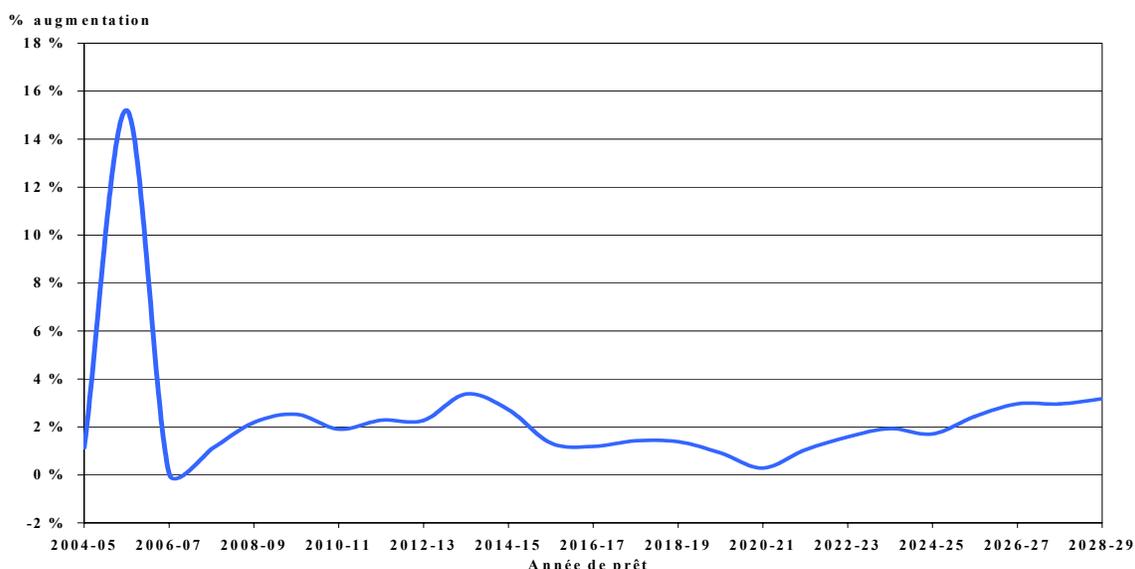
Année de prêt	Besoins moyens des étudiants (\$)	Augmentation (%)	% des étudiants à la limite	Nouveaux prêts émis (millions \$)	Augmentation (%)	Étudiants au PCPE (en milliers)	Augmentation (%)	Montant des prêts moyens (\$)	Augmentation (%)
	(1)		(2)	(3)		(4)		(3) / (4)	
2003-04	9 698	0,0	51,2	1 648	-	343	-	4 804	-
2004-05	10 005	3,2	52,6	1 666	1,1	345	0,5	4 832	0,6
2005-06	10 663	6,6	33,6	1 920	15,2	349	1,3	5 497	13,8
2006-07	10 880	2,0	34,8	1 921	0,1	347	-0,7	5 539	0,8
2007-08	11 095	2,0	36,0	1 941	1,1	348	0,3	5 581	0,7
2008-09	11 342	2,2	37,2	1 984	2,2	353	1,5	5 621	0,7
2009-10	11 628	2,5	38,7	2 034	2,5	359	1,8	5 662	0,7
2010-11	11 958	2,8	40,6	2 073	1,9	362	0,9	5 719	1,0
2011-12	12 338	3,2	42,8	2 120	2,3	367	1,2	5 781	1,1
2012-13	12 772	3,5	45,0	2 168	2,3	371	1,2	5 844	1,1
2013-14	13 235	3,6	47,4	2 241	3,4	379	2,2	5 908	1,1
2014-15	13 734	3,8	49,8	2 303	2,7	385	1,6	5 974	1,1
2015-16	14 264	3,9	51,9	2 333	1,3	387	0,4	6 031	0,9
2016-17	14 822	3,9	54,4	2 361	1,2	387	0,1	6 097	1,1
2017-18	15 406	3,9	56,5	2 394	1,4	389	0,5	6 154	0,9
2018-19	16 019	4,0	58,7	2 427	1,4	391	0,4	6 212	0,9
2019-20	16 661	4,0	60,8	2 450	0,9	391	0,0	6 268	0,9
2020-21	17 335	4,0	63,0	2 457	0,3	388	-0,6	6 325	0,9
2021-22	18 042	4,1	64,8	2 483	1,1	390	0,3	6 373	0,8
2022-23	18 783	4,1	66,9	2 522	1,6	392	0,7	6 428	0,9
2023-24	19 561	4,1	68,7	2 571	1,9	397	1,2	6 473	0,7
2024-25	20 377	4,2	70,7	2 614	1,7	401	0,9	6 525	0,8
2025-26	21 234	4,2	72,4	2 678	2,4	408	1,7	6 570	0,7
2026-27	22 134	4,2	74,2	2 758	3,0	417	2,3	6 614	0,7
2027-28	23 079	4,3	75,8	2 839	3,0	427	2,3	6 655	0,6
2028-29	24 072	4,3	77,4	2 929	3,2	438	2,6	6 695	0,6

Le tableau 7 indique l'augmentation du total des nouveaux prêts émis pendant la période de projection de 25 ans. Les nouveaux prêts émis passent de 1 648 millions de dollars en 2003-04 à 2 929 millions en 2028-29, soit une progression moyenne de 2,3 % par année. Le ratio des nouveaux prêts émis au nombre d'étudiants au PCPE correspond au montant moyen des prêts par étudiant. Le tableau 7 indique le pourcentage d'augmentation des nouveaux prêts émis et du nombre d'étudiants au PCPE. L'écart entre ces deux données reflète la progression approximative du montant des prêts moyens. Par exemple, pour l'année de prêt 2010-11, le montant des nouveaux prêts émis augmente de 1,9 %, tandis que le nombre d'étudiants au PCPE progresse de 0,9 %. Cette même année, le montant des prêts moyens augmente de 1,0 %, ce qui correspond environ à l'écart entre ces deux données.

Le graphique 4 illustre la progression annuelle du total des nouveaux prêts émis pendant la période de projection. Les nouveaux prêts émis augmentent de 15,2 % dans l'année de prêt 2005-06 en raison de l'augmentation de la limite de prêt. La progression du montant moyen de prêt est freinée par le niveau constant de la limite de prêt à compter de 2005-06. Au cours de la période de projection de 25 ans, le montant total des nouveaux prêts augmente de 2,3 % par année en moyenne. Cela est principalement attribuable à la forte augmentation des besoins moyens des étudiants (qui passent de 9 700 \$ à 24 100 \$, comme l'indique le tableau 5), ce qui a pour effet de faire augmenter le nombre d'étudiants au PCPE. La croissance annuelle moyenne

des nouveaux prêts émis est attribuable à deux facteurs : la progression annuelle moyenne du nombre d'étudiants au PCPE représente 1,0 % de la hausse, tandis que la progression annuelle moyenne des prêts moyens représente 1,3 %.

Graphique 4 Taux d'augmentation des nouveaux prêts émis



L'augmentation des nouveaux prêts émis s'explique par l'accroissement du nombre d'étudiants devenant admissibles en raison de la progression des besoins. Le montant moyen des prêts est peu touché car la limite de prêt est constante pendant la période de 25 ans. Toute augmentation significative de la limite aurait un impact appréciable sur le taux d'augmentation des nouveaux prêts émis à long terme.

Une analyse de sensibilité montrant l'effet de l'indexation de la limite selon le taux d'inflation est présentée à l'annexe 5. Dans le budget de 2004, le gouvernement fédéral a annoncé que la limite de prêt du PCPE sera augmentée à 210 \$ à compter de l'année de prêt 2005-06. Le scénario prévoyant l'indexation de la limite selon l'inflation démontre que le taux de croissance des nouveaux prêts émis est nettement plus élevé lorsque la limite des prêts est augmentée, reflétant ainsi l'évolution des besoins des étudiants.

C. Projections du portefeuille

Cette section présente les projections du portefeuille pour les trois régimes. Les montants des prêts pendant les études représentent les prêts émis aux étudiants présentement au niveau postsecondaire. L'intérêt sur ces prêts est subventionné à part entière pour les étudiants à temps plein. Les prêts en cours de remboursement correspondent aux prêts consolidés auprès des institutions financières (ou du gouvernement).

Les régimes de prêts garantis et à risques partagés s'appliquent aux prêts émis avant août 2000. Certains étudiants qui ont reçu un prêt dans le cadre de ces régimes sont toujours aux études ou n'ont pas fini de rembourser leurs prêts. Il est à noter que les prêts en défaut sont exclus des projections des portefeuilles de prêts garantis et à risques partagés. Au 31 juillet 2004, les prêts garantis et à risques partagés en défaut détenus par le gouvernement et assujettis à des recouvrements futurs totalisaient 1,2 milliard de dollars (principal et intérêt). Dans les Comptes publics, le gouvernement établit une provision pour les garanties de prêts et pour les prêts en défaut. Cette procédure n'est pas incluse dans le présent rapport.

Les projections du portefeuille de prêts garantis et à risques partagés sont présentées au tableau 8. Le portefeuille de prêts garantis sera progressivement éliminé au cours des douze prochaines années, tandis que celui des prêts à risques partagés sera éliminé quatre ans plus tard.

Tableau 8 Portefeuille de prêts garantis et à risques partagés (millions \$)

Au 31 juillet	Prêts garantis			Prêts à risques partagés		
	Prêts pendant les études	Prêts en cours de remboursement	Total	Prêts pendant les études	Prêts en cours de remboursement	Total
2004	53	347	400	543	3 965	4 508
2005	39	218	257	318	3 453	3 772
2006	24	141	165	179	2 831	3 010
2007	11	97	107	93	2 190	2 283
2008	-	67	67	45	1 594	1 639
2009	-	41	41	22	1 085	1 107
2010	-	26	26	9	695	704
2011	-	16	16	4	442	446
2012	-	10	10	1	289	290
2013	-	6	6	-	183	183
2014	-	4	4	-	109	109
2015	-	2	2	-	58	58
2016	-	1	1	-	30	30
2017	-	-	-	-	14	14
2018	-	-	-	-	7	7
2019	-	-	-	-	3	3
2020	-	-	-	-	1	1
2021	-	-	-	-	-	-
2022	-	-	-	-	-	-

En vertu du régime de prêts directs, conformément au chapitre 3050 du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour le secteur public, il faut établir une provision pour les prêts émis à titre de dépenses de programme puisque les prêts sont émis par le gouvernement et non par les institutions financières. Cette provision est constituée pour couvrir tous les coûts nets futurs et le risque de perte associé aux prêts. Ainsi, une provision permet d'éviter de surévaluer les revenus du programme, car elle tient compte immédiatement de la perte future sur les prêts émis.

La projection du portefeuille de prêts directs englobe le solde des prêts non remboursés, la projection des prêts en défaut qui sont des prêts pour lesquels l'étudiant cesse de faire des versements, les provisions pour créances irrécouvrables (principal et intérêt séparément) pour couvrir les risques futurs de défaut de paiement, nets des recouvrements, et la provision pour réduction de la dette en cours de remboursement pour couvrir les coûts futurs découlant de l'utilisation de cette mesure d'aide.

La projection du portefeuille en vertu du régime des prêts directs figure au tableau 9. Cette projection est évaluée à l'aide des distributions de consolidation, de défaut de paiement et de recouvrement présentées à l'annexe 4. Le taux brut de défaut pour le régime des prêts directs est établi en extrapolant les défauts futurs à l'aide des défauts connus des quatre premières années du régime et la distribution de défauts des prêts garantis. Un prêt est réputé en défaut lorsqu'il est retourné au Gouvernement, généralement lorsqu'aucun versement n'a été reçu au cours des 270 derniers jours. Le taux brut de défaut, établi à 40,7 %, est ensuite ajusté pour tenir compte des deux éléments suivants : le programme de paiements pré-autorisés n'était pas disponible pour une certaine période et le taux de défaut des étudiants des institutions publiques et privées doit être équilibré selon les proportions de prêts consolidés.

Ces deux ajustements réduisent le taux brut de défaut à 35,4 %, ce taux est 15,4 points de base plus élevé que le taux de 20,0 % utilisé dans les rapports précédents. Le taux de recouvrement est établi à 60 % et le taux net de défaut s'élève donc à 14,2 %. Les rapports actuariels précédents prévoyaient un ajustement du taux de défaut à la baisse pour tenir compte des améliorations au programme et du contexte économique favorable. Ces éléments ne sont pas considérés dans ce rapport puisque les données concernant les prêts en défaut ne reflètent pas les résultats escomptés. La méthode utilisée pour établir le taux net de défaut est décrite de façon plus détaillée à l'annexe 4.

Tableau 9 Portefeuille de prêts directs et provisions (millions \$)

Au 31 juillet	Prêts en cours				Provisions pour		
	Prêts pendant les études	de remboursement	Prêts en défaut	Total*	Créances irrécouvrables		RDR
					Principal	Intérêt	
2004	3 084	2 528	437	6 050	905	13	44
2005	3 290	3 411	734	7 435	1 126	32	56
2006	3 658	4 231	1 051	8 941	1 368	64	69
2007	3 871	5 062	1 363	10 296	1 590	108	79
2008	4 021	5 813	1 672	11 507	1 792	164	87
2009	4 129	6 490	1 966	12 584	1 974	232	93
2010	4 249	7 038	2 239	13 525	2 138	306	97
2011	4 360	7 515	2 481	14 356	2 281	385	101
2012	4 472	7 869	2 693	15 034	2 408	465	104
2013	4 583	8 178	2 878	15 640	2 520	543	106
2014	4 710	8 475	3 040	16 225	2 624	618	108
2015	4 841	8 743	3 182	16 766	2 719	688	111
2016	4 944	8 997	3 309	17 250	2 804	751	113
2017	5 027	9 232	3 424	17 682	2 880	804	115
2018	5 105	9 446	3 529	18 080	2 949	845	117
2019	5 181	9 645	3 626	18 452	3 013	885	118
2020	5 246	9 828	3 716	18 790	3 071	920	120
2021	5 289	10 016	3 799	19 104	3 122	950	121
2022	5 338	10 169	3 875	19 382	3 168	977	121
2023	5 403	10 306	3 944	19 653	3 213	1 002	122
2024	5 488	10 437	4 006	19 931	3 259	1 025	123
2025	5 578	10 572	4 065	20 215	3 304	1 046	124
2026	5 689	10 716	4 122	20 527	3 354	1 065	125
2027	5 827	10 877	4 180	20 884	3 409	1 083	127
2028	5 982	11 065	4 242	21 289	3 471	1 100	129
2029	6 155	11 283	4 311	21 748	3 542	1 116	131

* Le montant total des prêts aux étudiants pendant les études et en cours de remboursement, y compris les prêts en défaut, ne peut dépasser 15 milliards de dollars, tel que mentionné à l'article 13 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.

Au 31 juillet 2004, le portefeuille de prêts directs s'élevait à 6 050 millions de dollars. Ce montant découle des prêts émis au cours des années de prêt 2000-01 à 2003-04 (6 280 millions de dollars), majorés de l'intérêt couru pendant les périodes de grâce se rapportant à ces quatre années, puis réduits des remboursements et radiations au cours des années de prêt 2001-02 à 2003-04. Les prêts en défaut font partie de l'actif et sont inclus dans les projections du portefeuille des prêts directs. Le portefeuille croîtra rapidement pour atteindre 12,6 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. À la fin de l'année de prêt 2028-29, il totalisera 21,7 milliards de dollars.

Le tableau 10 contient les détails servant à calculer le portefeuille de prêts en défaut et la provision pour créances irrécouvrables – principal en vertu du régime des prêts directs.

**Tableau 10 Prêts en défaut et provision pour créances irrécouvrables – principal
(millions \$)**

Année de prêt	Portefeuille de prêts en défaut					Provision pour créances irrécouvrables - principal				
	Solde au 1 ^{er} août	Prêts en défaut	Prêts recouvrés	Radiations	Solde au 31 juillet	Provision au 1 ^{er} août	Nouvelle provision*	Ajustement	Radiations	Provision au 31 juillet
	(1)	(2)	(3)	(4)	(1 + 2) – (3 + 4)	(1)	(2)		(3)	(1 + 2) – (3)
2003-04	233	261	48	8	437	519	186	207	8	905
2004-05	437	392	73	22	734	905	243		22	1 126
2005-06	734	466	112	38	1 051	1 126	280		38	1 368
2006-07	1 051	519	148	59	1 363	1 368	280		59	1 590
2007-08	1 363	572	181	82	1 672	1 590	283		82	1 792
2008-09	1 672	616	215	107	1 966	1 792	290		107	1 974
2009-10	1 966	654	247	133	2 239	1 974	297		133	2 138
2010-11	2 239	680	278	159	2 481	2 138	303		159	2 281
2011-12	2 481	701	306	183	2 693	2 281	310		183	2 408
2012-13	2 693	720	331	205	2 878	2 408	317		205	2 520
2013-14	2 878	739	354	224	3 040	2 520	327		224	2 624
2014-15	3 040	760	376	241	3 182	2 624	336		241	2 719
2015-16	3 182	781	398	256	3 309	2 719	341		256	2 804
2016-17	3 309	802	419	269	3 424	2 804	345		269	2 880
2017-18	3 424	822	436	280	3 529	2 880	350		280	2 949
2018-19	3 529	838	450	290	3 626	2 949	354		290	3 013
2019-20	3 626	853	463	300	3 716	3 013	358		300	3 071
2020-21	3 716	866	475	308	3 799	3 071	359		308	3 122
2021-22	3 799	878	486	316	3 875	3 122	362		316	3 168
2022-23	3 875	888	496	323	3 944	3 168	368		323	3 213
2023-24	3 944	897	504	330	4 006	3 213	375		330	3 259
2024-25	4 006	907	512	336	4 065	3 259	382		336	3 304
2025-26	4 065	919	520	342	4 122	3 304	391		342	3 354
2026-27	4 122	933	528	347	4 180	3 354	403		347	3 409
2027-28	4 180	950	536	352	4 242	3 409	415		352	3 471
2028-29	4 242	971	545	357	4 311	3 471	428		357	3 542

* La provision pour les nouveaux prêts émis est établie selon l'année de prêt (dans les Comptes publics elle est établie selon l'année fiscale).

Un montant important de prêts en défaut a été observé au cours des quatre premières années de prêt du régime de prêts directs. Par conséquent, le taux net de défaut et le taux de provision pour créances irrécouvrables – principal ont été ajustés à la hausse dans ce rapport. Le taux de provision pour créances irrécouvrables – principal est établi à 14,6 %. L'augmentation du taux de provision se traduit par un ajustement de la provision de 207 millions de dollars. Cet ajustement est comptabilisé en date du 31 juillet 2004. Dans les faits, le Gouvernement ajustera la provision de 257 millions de dollars en mars 2005.

RHDC a mis en place différentes mesures afin d'améliorer le taux de défaut. Ces mesures, ainsi que la modification apportée au formulaire pour les paiements pré-autorisés, devraient améliorer la performance du programme. Toutefois, l'impact sur le taux de défaut net n'est pas connu. Ces mesures de prévention, de même que celles qui pourraient être mises en place éventuellement, devront donc être surveillées étroitement dans les prochaines années.

Pour procéder à une évaluation actuarielle du PCPE, la qualité des données est d'une importance capitale. Par conséquent, les données doivent être complètes, précises et appropriées pour

permettre d'effectuer l'évaluation. Bien qu'il puisse être difficile d'obtenir des données qui respectent ces caractéristiques, il est important de mettre l'accent sur l'obtention de données de qualité supérieure. À cet effet, l'analyse des données administratives doit être approfondie. En particulier, il serait préférable d'obtenir la date de consolidation.

La provision pour créances irrécouvrables – principal est réduite lorsqu'il y a radiation. L'hypothèse utilisée aux fins des radiations est une distribution sur 15 ans, comme indiqué à l'annexe 4. Cette distribution est basée sur les radiations pour le régime de prêts garantis.

La provision pour créances irrécouvrables – principal augmentera rapidement pour atteindre 3,5 milliards de dollars en 2028-29. En pourcentage du portefeuille total des prêts directs, elle passe de 15 % en 2003-04 à un niveau stable à long terme d'environ 16 %.

En accord avec la pratique de recouvrement, l'intérêt est accumulé sur les prêts en défaut jusqu'à ce que ces derniers obtiennent le statut « irrécouvrable ». Une provision est établie pour couvrir le risque que cet intérêt ne soit jamais récupéré. L'hypothèse de radiation de l'intérêt est la même que pour le principal et la distribution des recouvrements est basée sur la distribution des recouvrements du principal des prêts en défaut.

La provision pour créances irrécouvrables – intérêt pour les comptes recouvrables est déterminée à l'aide des intérêts en cours et du taux de provision selon le nombre d'années écoulées depuis le défaut. Le taux de provision est établi à 20 % pour les intérêts en défaut dans l'année du défaut. Ce taux de provision augmente chaque année selon la distribution des recouvrements, comme présenté à l'annexe 4. En vertu de cette méthode, le taux de provision croissant démontre que le recouvrement des défauts devient plus difficile à mesure que la durée depuis le défaut s'accroît. La provision sur les comptes irrécouvrables est 100 % et l'intérêt accumulé sur ces comptes est radié en moyenne au cours de l'année suivante. La variation de la provision d'une année donnée et du solde de la provision de l'année précédente est comptabilisée à titre de dépenses annuelles. Dans les Comptes publics, le ministère du Développement social Canada utilise cette méthode pour calculer la provision requise au 31 mars 2005 de même que la dépense annuelle.

Tableau 11 Provision pour créances irrécouvrables – intérêt (millions \$)

Année de prêt	Provision au 1^{er} août	Radiations	Provision au 31 juillet	Dépense de l'année
	(1)	(2)	(3)	(3) - (1-2)
2003-04	4	-	13	9
2004-05	13	1	32	20
2005-06	32	3	64	34
2006-07	64	7	108	51
2007-08	108	13	164	69
2008-09	164	21	232	89
2009-10	232	33	306	108
2010-11	306	48	385	127
2011-12	385	65	465	144
2012-13	465	82	543	161
2013-14	543	101	618	176
2014-15	618	119	688	189
2015-16	688	137	751	199
2016-17	751	153	804	207
2017-18	804	171	845	211
2018-19	845	177	885	218
2019-20	885	189	920	223
2020-21	920	198	950	228
2021-22	950	206	977	233
2022-23	977	212	1 002	237
2023-24	1 002	219	1 025	241
2024-25	1 025	224	1 046	245
2025-26	1 046	229	1 065	248
2026-27	1 065	234	1 083	252
2027-28	1 083	238	1 100	255
2028-29	1 100	243	1 116	259

Le tableau 12 présente les calculs relatifs à la projection de la provision pour RDR en vertu du régime de prêts directs.

Tableau 12 Provision pour réduction de la dette en cours de remboursement (millions \$)

Année de prêt	Provision au 1^{er} août	Provision*	Coût de RDR	Provision au 31 juillet
	(1)	(2)	(3)	(1) + (2) - (3)
2003-04	32	12	-	44
2004-05	44	12	-	56
2005-06	56	13	-	69
2006-07	69	13	3	79
2007-08	79	14	6	87
2008-09	87	14	8	93
2009-10	93	14	10	97
2010-11	97	15	11	101
2011-12	101	15	12	104
2012-13	104	15	13	106
2013-14	106	16	13	108
2014-15	108	16	14	111
2015-16	111	16	14	113
2016-17	113	17	15	115
2017-18	115	17	15	117
2018-19	117	17	15	118
2019-20	118	17	16	120
2020-21	120	17	16	121
2021-22	121	17	17	121
2022-23	121	18	17	122
2023-24	122	18	17	123
2024-25	123	18	17	124
2025-26	124	19	18	125
2026-27	125	19	18	127
2027-28	127	20	18	129
2028-29	129	21	18	131

* La provision pour les nouveaux prêts émis est établie selon l'année de prêt (dans les Comptes publics elle est établie selon l'année fiscale).

Bien que les améliorations à la mesure RDR prévues dans le budget fédéral de 2004 soient prises en compte aux fins du présent rapport, le taux de provision pour RDR (0,7 %) est le même que dans le rapport précédent. Par ailleurs, les paiements pour RDR dans l'année de prêt 2004-05 pour les prêts garantis et à risques partagés montrent une hausse importante comparativement à l'année précédente. Les données reçues pour la mesure RDR ne reflètent pas cette augmentation et sont donc incomplètes. La situation sera examinée à mesure que les données seront disponibles.

Le budget fédéral de 2004 prévoit une amélioration à la mesure RDR. Le montant maximal total de la réduction de la dette augmentera de 6 000 \$, à 26 000 \$. Les réductions maximales pour chacune des trois réductions seront : 10 000 \$, 10 000 \$ et 6 000 \$.

Aux fins de comparaison, le tableau 13 présente le portefeuille de prêts directs en dollars constants de 2004. À partir de l'année de prêt 2016-17, la valeur du portefeuille diminue parce que le taux d'inflation présumé est plus élevé que le taux de croissance du portefeuille (tableau 10).

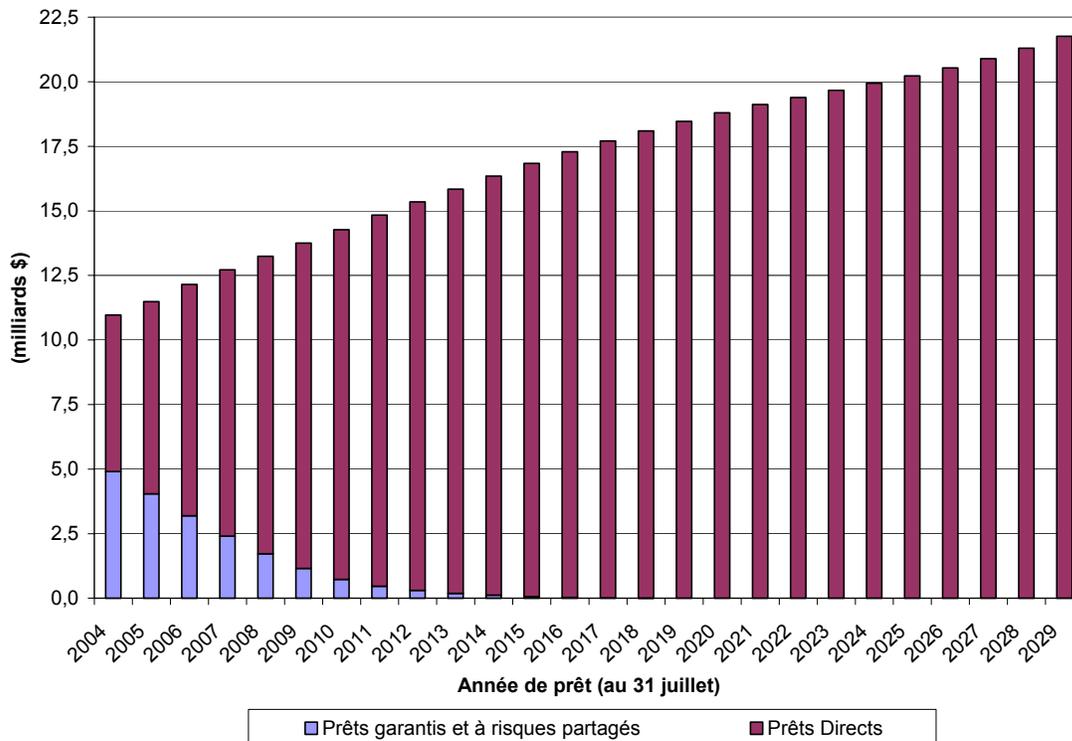
Tableau 13 Portefeuille de prêts directs et provisions (en millions de \$ constants de 2004)¹

Au 31 juillet	Prêts pendant les études	Prêts en cours de remboursement	Prêts en défaut	Total	Provisions pour		
					Créances irrécouvrables		RDR
					Principal	Intérêt	
2004	3 084	2 528	437	6 050	905	13	44
2005	3 225	3 344	720	7 289	1 104	32	55
2006	3 516	4 067	1 010	8 594	1 315	61	66
2007	3 647	4 770	1 284	9 702	1 498	102	75
2008	3 715	5 371	1 545	10 631	1 655	152	81
2009	3 738	5 875	1 779	11 392	1 787	210	84
2010	3 765	6 236	1 984	11 985	1 894	272	86
2011	3 779	6 512	2 150	12 440	1 977	334	87
2012	3 786	6 662	2 280	12 727	2 039	393	88
2013	3 787	6 757	2 378	12 923	2 082	449	88
2014	3 795	6 828	2 449	13 072	2 114	498	87
2015	3 799	6 861	2 497	13 158	2 134	540	87
2016	3 778	6 875	2 529	13 182	2 143	574	86
2017	3 740	6 869	2 547	13 157	2 143	598	85
2018	3 699	6 844	2 557	13 099	2 137	612	84
2019	3 655	6 804	2 558	13 017	2 126	625	83
2020	3 603	6 751	2 553	12 907	2 110	632	82
2021	3 537	6 699	2 541	12 778	2 088	635	81
2022	3 476	6 623	2 524	12 623	2 063	636	79
2023	3 427	6 536	2 501	12 463	2 038	635	78
2024	3 389	6 444	2 474	12 307	2 012	633	76
2025	3 354	6 356	2 444	12 154	1 987	629	75
2026	3 331	6 273	2 413	12 017	1 963	623	73
2027	3 322	6 200	2 383	11 905	1 943	617	72
2028	3 320	6 142	2 355	11 817	1 927	610	71
2029	3 326	6 098	2 330	11 754	1 914	603	71

¹ Pour une année donnée, la valeur en dollars constants de 2004 équivaut à la valeur correspondante en dollars courants divisée par le ratio de l'indice cumulatif des prix à la consommation (IPC) de l'année en cause sur l'IPC cumulatif de 2004.

Le graphique 5 illustre la projection du portefeuille de prêts. Les prêts garantis et les prêts à risques partagés sont progressivement éliminés au fil du temps.

Graphique 5 Projections du portefeuille de prêts



D. Projection du coût net du Programme

1. Dépenses liées aux étudiants

La plus importante composante des dépenses du PCPE a trait au soutien offert aux étudiants durant leurs périodes d'études et de remboursement. Ces dépenses comprennent la bonification d'intérêt, les dépenses pour exemption d'intérêt et la provision (ou dépense) pour réduction de la dette en cours de remboursement aux termes des divers régimes. Les dépenses relatives aux Subventions canadiennes pour études appuient directement les étudiants sous forme de bourse plutôt que sous forme de prêt. Les subventions d'accès Canada proposées dans le budget fédéral de 2004 sont incluses dans ces dépenses.

Tableau 14 Dépenses liées aux étudiants (millions \$)

Année de prêt	Prêts directs			Prêts à risques partagés et prêts garantis			Subventions canadiennes pour études	Total
	Bonification d'intérêt	Exemption d'intérêt	Provision* pour la RDR	Bonification d'intérêt	Dépense pour exemption d'intérêt	Dépense pour la RDR		
2003-04	128,6	24,6	11,5	23,3	43,9	11,8	76,8	320,5
2004-05	126,9	35,2	11,7	13,9	30,7	27,5	78,4	324,1
2005-06	137,5	47,7	13,4	7,8	23,2	31,5	119,1	380,2
2006-07	147,7	55,8	13,4	4,0	16,0	15,0	120,7	372,7
2007-08	155,2	62,4	13,6	1,8	10,8	9,9	122,8	376,5
2008-09	163,5	69,4	13,9	0,9	6,8	6,4	125,3	386,2
2009-10	174,0	74,3	14,2	0,4	3,9	5,7	128,2	400,9
2010-11	184,4	78,7	14,5	0,2	2,2	3,3	131,0	414,2
2011-12	195,3	82,6	14,8	0,1	1,1	2,1	134,0	430,0
2012-13	206,2	86,4	15,2	-	0,6	1,3	137,2	446,9
2013-14	218,2	90,4	15,7	-	0,3	0,6	141,1	466,3
2014-15	230,8	94,6	16,1	-	0,1	0,3	144,9	486,8
2015-16	238,5	98,0	16,3	-	-	0,2	148,1	501,1
2016-17	242,5	100,5	16,5	-	-	0,1	151,4	511,1
2017-18	246,3	102,8	16,8	-	-	-	154,9	520,8
2018-19	250,0	104,8	17,0	-	-	-	158,4	530,2
2019-20	253,2	106,6	17,1	-	-	-	161,8	538,7
2020-21	255,3	108,1	17,2	-	-	-	165,0	545,6
2021-22	257,6	109,5	17,4	-	-	-	168,6	553,1
2022-23	260,8	110,6	17,7	-	-	-	172,6	561,7
2023-24	264,9	111,8	18,0	-	-	-	176,9	571,5
2024-25	269,2	113,1	18,3	-	-	-	181,1	581,7
2025-26	274,5	114,7	18,7	-	-	-	185,9	593,8
2026-27	281,1	116,6	19,3	-	-	-	191,0	608,0
2027-28	288,5	118,9	19,9	-	-	-	196,3	623,6
2028-29	296,8	121,6	20,5	-	-	-	201,9	640,8

* La provision pour les nouveaux prêts émis est établie selon l'année de prêt (dans les Comptes publics elle est établie selon l'année fiscale).

2. Dépenses liées au risque

Les risques financiers associés à l'émission des prêts aux étudiants constituent une autre catégorie de dépenses pour le gouvernement. Plus particulièrement, le risque de défaut de remboursement d'un prêt et le risque de dispense de prêt en cas de décès (pendant les études) ou d'invalidité d'un étudiant sont inclus dans cette section.

Tableau 15 Risques pour le gouvernement (millions \$)

Année de prêt	Prêts directs		Prêts à risques partagés			Prêts garantis	Dispense de prêt	Total
	Provisions pour créances irrécouvrables		Prime de risque	Rachat	Remboursement aux IF	Réclamations pour prêts en défaut		
	Principal	Intérêt						
2003-04	393,5	8,8	14,5	4,0	2,9	31,3	11,4	466,4
2004-05	243,3	20,3	11,6	3,1	4,0	17,6	11,6	311,4
2005-06	280,3	34,4	7,2	3,2	4,8	11,1	12,0	352,9
2006-07	280,4	50,9	4,5	3,1	5,5	8,2	12,3	364,8
2007-08	283,4	68,8	2,5	2,9	5,1	6,6	12,5	381,9
2008-09	289,7	88,8	1,2	2,6	4,7	5,2	12,8	404,9
2009-10	297,0	107,9	0,6	2,0	4,6	2,6	13,0	427,7
2010-11	302,6	126,7	0,3	1,3	4,2	1,2	13,4	449,8
2011-12	309,5	144,5	0,1	0,9	3,6	0,5	13,7	472,8
2012-13	316,6	160,8	0,1	0,5	2,8	0,3	14,0	495,1
2013-14	327,3	175,7	-	0,4	2,1	0,2	14,4	520,0
2014-15	336,2	189,3	-	0,2	1,3	0,1	14,8	541,9
2015-16	340,6	199,5	-	0,1	0,9	-	15,1	556,3
2016-17	344,7	206,8	-	0,1	0,6	-	15,5	567,6
2017-18	349,6	211,5	-	-	0,3	-	15,8	577,2
2018-19	354,4	217,8	-	-	0,2	-	16,1	588,5
2019-20	357,7	223,3	-	-	0,1	-	16,3	597,4
2020-21	358,7	228,4	-	-	0,1	-	16,6	603,7
2021-22	362,5	233,0	-	-	-	-	16,8	612,2
2022-23	368,2	237,3	-	-	-	-	17,0	622,5
2023-24	375,3	241,3	-	-	-	-	17,3	633,8
2024-25	381,7	245,0	-	-	-	-	17,5	644,2
2025-26	391,0	248,5	-	-	-	-	17,8	657,3
2026-27	402,6	251,9	-	-	-	-	18,1	672,6
2027-28	414,5	255,3	-	-	-	-	18,5	688,2
2028-29	427,7	258,8	-	-	-	-	18,9	705,4

En vertu du régime de prêts directs, les provisions pour créances irrécouvrables (principal et intérêt) représentent le coût des risques assumés par le gouvernement, résultant de sa participation directe au versement de prêts aux étudiants. Un ajustement de 207 millions de dollars à la provision pour créances irrécouvrables – principal est comptabilisé dans l'année de prêt 2003-04.

En vertu du régime de prêts à risques partagés, une prime de risque est versée aux institutions financières par le gouvernement en fonction de la valeur des prêts consolidés au cours d'une année donnée. Les frais encourus pour le rachat des prêts par le gouvernement, et le remboursement aux institutions financières de certaines sommes récupérées à l'égard de ces prêts, sont deux autres dépenses associées au régime de prêts à risques partagés.

Dans le régime de prêts garantis, les demandes de règlement payées par le gouvernement pour les prêts en défaut constituent une dépense de Programme puisque le gouvernement assume entièrement le risque lié au défaut de paiement de ces prêts. Dans les Comptes publics, ils sont

comptabilisés à titre d'éléments d'actif, pour lesquels des provisions pour les garanties de prêts et pour les prêts en défaut sont établies.

Les prêts rachetés n'existent que dans le cadre du régime de prêts à risques partagés. Il s'agit d'une procédure qui permet aux institutions financières de transférer une partie du risque au gouvernement. Selon l'entente, le gouvernement n'est tenu de racheter que les prêts en défaut depuis au moins 12 mois, à concurrence de 3 % du montant annuel total des prêts en cours de remboursement. Les institutions financières décident si elles souhaitent vendre les prêts en défaut et, dans l'affirmative, elles déterminent lesquels elles désirent vendre. Le coût du rachat pour le gouvernement correspond à 5 % de la valeur des prêts rachetés.

Le montant intégral des sommes recouvrées à l'égard des prêts étudiants rachetés en vertu du régime de prêts à risques partagés est considéré comme un revenu et est inclus au tableau 18. Conformément à l'entente, les montants recouverts à même les remboursements d'impôt sur le revenu sont partagés avec l'institution financière. L'institution financière participante reçoit un remboursement égal à 75 % de la somme récupérée au moyen du remboursement d'impôt sur le revenu en excédent du coût du rachat.

3. Administration

Les frais totaux d'administration du PCPE correspondent aux frais de recouvrement des prêts et aux frais généraux d'administration, lesquels incluent les dépenses encourues par les ministères concernés et les frais versés aux fournisseurs de services.

Tableau 16 Frais d'administration (millions \$)

Année de prêt	Prêts directs	Prêts à risques partagés	Prêts garantis	Administration générale	Dépenses totales d'administration
	Frais de recouvrement	Frais de recouvrement	Frais de recouvrement		
2003-04	5,4	1,0	7,3	114,6	128,3
2004-05	8,3	1,6	6,8	109,9	126,6
2005-06	12,8	1,8	5,9	122,0	142,5
2006-07	17,3	2,0	5,1	125,2	149,6
2007-08	21,6	2,0	4,4	128,7	156,6
2008-09	26,1	1,9	3,7	132,5	164,1
2009-10	30,5	1,8	3,0	136,6	171,9
2010-11	34,8	1,6	2,1	141,2	179,7
2011-12	38,9	1,4	1,3	146,2	187,7
2012-13	42,8	1,1	0,8	151,6	196,3
2013-14	46,5	0,9	0,5	157,3	205,3
2014-15	50,3	0,6	0,4	163,4	214,7
2015-16	54,0	0,4	0,3	169,9	224,5
2016-17	57,6	0,3	0,2	176,5	234,6
2017-18	60,3	0,2	0,1	183,5	244,1
2018-19	62,6	0,1	0,1	190,7	253,5
2019-20	64,7	0,1	0,1	198,2	263,0
2020-21	66,6	-	-	206,0	272,6
2021-22	68,3	-	-	214,1	282,4
2022-23	69,8	-	-	222,5	292,3
2023-24	71,2	-	-	231,3	302,4
2024-25	72,4	-	-	240,3	312,7
2025-26	73,6	-	-	249,8	323,3
2026-27	74,7	-	-	259,6	334,4
2027-28	75,9	-	-	269,8	345,8
2028-29	77,2	-	-	280,4	357,6

4. Autres dépenses

Certaines dépenses ne peuvent être réparties entre les régimes. Un montant compensatoire est versé directement à la province et aux territoires non participants, soit le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Les provinces et territoire participants reçoivent un montant pour payer les frais d'administration encourus en vertu du PCPE.

Tableau 17 Résumé des dépenses (millions \$)

Année de prêt	Dépenses liées aux étudiants	Risques pour le gouvernement	Montant compensatoire*	Frais d'administration versés aux provinces	Dépenses totales d'administration	Dépenses totales
2003-04	320,5	466,4	160	8,2	128,3	1 083,4
2004-05	324,1	311,4	152	8,3	126,6	922,5
2005-06	380,2	352,9	163	8,5	142,5	1 047,4
2006-07	372,7	364,8	165	8,8	149,6	1 060,9
2007-08	376,5	381,9	161	9,0	156,6	1 085,2
2008-09	386,2	404,9	161	9,3	164,1	1 125,8
2009-10	400,9	427,7	160	9,6	171,9	1 169,9
2010-11	414,2	449,8	162	9,9	179,7	1 215,7
2011-12	430,0	472,8	164	10,2	187,7	1 264,3
2012-13	446,9	495,1	165	10,6	196,3	1 314,1
2013-14	466,3	520,0	166	11,0	205,3	1 368,9
2014-15	486,8	541,9	167	11,4	214,7	1 422,1
2015-16	501,1	556,3	168	11,9	224,5	1 462,1
2016-17	511,1	567,6	167	12,3	234,6	1 492,2
2017-18	520,8	577,2	163	12,8	244,1	1 517,5
2018-19	530,2	588,5	160	13,3	253,5	1 545,3
2019-20	538,7	597,4	158	13,9	263,0	1 570,6
2020-21	545,6	603,7	156	14,4	272,6	1 592,5
2021-22	553,1	612,2	155	15,0	282,4	1 618,1
2022-23	561,7	622,5	155	15,6	292,3	1 646,7
2023-24	571,5	633,8	154	16,2	302,4	1 678,3
2024-25	581,7	644,2	156	16,8	312,7	1 711,0
2025-26	593,8	657,3	158	17,5	323,3	1 749,9
2026-27	608,0	672,6	162	18,2	334,4	1 794,6
2027-28	623,6	688,2	166	18,9	345,8	1 842,1
2028-29	640,8	705,4	170	19,6	357,6	1 893,9

* Le calcul du montant compensatoire est basé sur les dépenses et revenus d'une année de prêt donnée et le paiement est comptabilisé dans l'année suivante.

Comme le démontre le tableau 17, les dépenses totales du gouvernement au titre du Programme augmenteront, passant de 1,1 milliard de dollars en 2003-04 à 1,9 milliard de dollars en 2028-29. De 2003-04 à 2028-29, les dépenses totales augmentent en moyenne de 2,3 % par année.

5. Revenus totaux

Dans le tableau 18, les revenus pour le régime de prêts directs proviennent des intérêts gagnés sur les prêts en remboursement, incluant les prêts en défaut et l'exemption d'intérêt. Ce revenu est réduit du coût d'emprunt du gouvernement. Pour les prêts en défaut, l'intérêt est accumulé jusqu'à ce que le prêt obtienne le statut « irrécouvrable » et les intérêts recouvrés ne sont pas inclus dans les revenus.

En vertu des régimes de prêts garantis et à risques partagés, il n'y a pas d'intérêt gagné pour le gouvernement, puisque l'étudiant paie les intérêts directement à l'institution financière. La seule source de revenus pour ces régimes provient des recouvrements de principal et d'intérêt sur les prêts en défaut.

En moyenne, les revenus totaux augmentent de 4,7 % par année au cours de la période de projection.

Tableau 18 Revenus totaux (millions \$)

Année de prêt	Prêts directs			Prêts à risques partagés	Prêts garantis	Revenus totaux
	Intérêt gagné	Coût d'emprunt	Revenus d'intérêt nets	Principal et intérêt recouvrés	Principal et intérêt recouvrés	
2003-04	183,2	-120,9	62,4	10,0	86,6	159,0
2004-05	263,6	-162,8	100,8	15,6	81,5	197,9
2005-06	343,7	-207,3	136,4	17,7	71,8	225,9
2006-07	431,8	-258,7	173,1	19,5	62,2	254,8
2007-08	517,6	-309,0	208,6	19,8	53,6	281,9
2008-09	613,1	-361,3	251,7	19,2	45,2	316,2
2009-10	694,4	-413,8	280,6	18,1	36,8	335,5
2010-11	767,6	-462,6	305,0	16,0	26,4	347,4
2011-12	836,4	-508,4	328,0	13,5	16,0	357,5
2012-13	896,7	-549,9	346,9	11,1	10,3	368,2
2013-14	954,2	-590,3	363,9	8,5	6,7	379,2
2014-15	1 009,6	-629,9	379,8	6,2	4,6	390,6
2015-16	1 052,3	-658,2	394,0	4,3	3,2	401,6
2016-17	1 084,2	-677,5	406,7	2,9	2,4	411,9
2017-18	1 111,2	-695,2	416,0	1,8	1,7	419,5
2018-19	1 138,5	-711,5	427,0	1,1	1,0	429,1
2019-20	1 163,2	-726,6	436,6	0,7	0,8	438,0
2020-21	1 186,7	-741,2	445,6	0,4	0,6	446,5
2021-22	1 207,9	-754,3	453,6	0,2	0,3	454,1
2022-23	1 226,5	-765,8	460,7	0,1	0,2	461,0
2023-24	1 243,7	-776,4	467,3	-	-	467,4
2024-25	1 260,7	-786,8	473,8	-	-	473,9
2025-26	1 277,9	-797,5	480,4	-	-	480,4
2026-27	1 296,4	-809,0	487,4	-	-	487,4
2027-28	1 317,1	-821,9	495,2	-	-	495,2
2028-29	1 340,7	-836,7	504,0	-	-	504,0

6. Coût net du Programme

Les deux tableaux qui suivent indiquent en dollars courants et en dollars constants de 2004 les dépenses et revenus totaux et le coût net du Programme pendant la période de projection de 25 ans. Les revenus et les dépenses correspondent aux données mentionnées précédemment dans le rapport.

Tableau 19 Coût annuel net du Programme (millions \$)

Année de prêt	Tous les régimes			Coût net du Programme	
	Dépenses totales	Revenus totaux	Coût net du Programme	Prêts directs	Prêts à risques partagés et garantis
2003-04	1 083,4	159,0	924,4	881,1	43,3
2004-05	922,5	197,9	724,6	705,1	19,5
2005-06	1 047,4	225,9	821,5	814,5	7,0
2006-07	1 060,9	254,8	806,1	824,4	-18,3
2007-08	1 085,2	281,9	803,2	830,6	-27,4
2008-09	1 125,8	316,2	809,6	840,6	-31,0
2009-10	1 169,9	335,5	834,4	864,7	-30,3
2010-11	1 215,7	347,4	868,3	894,2	-25,9
2011-12	1 264,3	357,5	906,8	925,2	-18,4
2012-13	1 314,1	368,2	945,9	959,8	-13,9
2013-14	1 368,9	379,2	989,7	1 000,1	-10,4
2014-15	1 422,1	390,6	1 031,5	1 039,2	-7,7
2015-16	1 462,1	401,6	1 060,5	1 066,1	-5,6
2016-17	1 492,2	411,9	1 080,3	1 084,3	-4,0
2017-18	1 517,5	419,5	1 098,1	1 100,8	-2,8
2018-19	1 545,3	429,1	1 116,3	1 118,0	-1,7
2019-20	1 570,6	438,0	1 132,6	1 133,8	-1,2
2020-21	1 592,5	446,5	1 146,1	1 146,8	-0,8
2021-22	1 618,1	454,1	1 163,9	1 164,4	-0,5
2022-23	1 646,7	461,0	1 185,7	1 185,9	-0,2
2023-24	1 678,3	467,4	1 210,9	1 211,0	-
2024-25	1 711,0	473,9	1 237,1	1 237,2	-
2025-26	1 749,9	480,4	1 269,5	1 269,5	-
2026-27	1 794,6	487,4	1 307,2	1 307,2	-
2027-28	1 842,1	495,2	1 346,9	1 346,9	-
2028-29	1 893,9	504,0	1 389,8	1 389,8	-

Le tableau 19 révèle que le coût annuel net initial du Programme de prêts directs s'élève à 881 millions de dollars. Ce coût inclut l'ajustement de 207 millions de dollars à la provision pour créances irrécouvrables – principal. Le coût net décroît ensuite à 705 millions de dollars pour l'année de prêt 2004-05. Pour le reste de la période de projection, le coût net du Programme augmentera et passera à 1,4 milliard de dollars au cours de l'année de prêt 2028-29. Il s'agit d'une hausse annuelle moyenne de 1,8 % pour l'ensemble de la période de projection.

En dollars constants de 2004 (tableau 20), le coût du Programme de prêts directs diminuera en moyenne de 0,6 % et passera de 881 millions de dollars pour l'année de prêt 2003-04 à 751 millions de dollars pour l'année de prêt 2028-29.

Tableau 20 Coût annuel net du Programme (en millions de \$ constants de 2004)¹

Année de prêt	Tous les régimes			Coût net du Programme	
	Dépenses totales	Revenus totaux	Coût net du Programme	Prêts directs	Prêts à risques partagés et garantis
2003-04	1 083,4	159,0	924,4	881,1	43,3
2004-05	904,4	194,0	710,4	691,3	19,2
2005-06	1 006,8	217,1	789,7	782,9	6,7
2006-07	999,8	240,1	759,6	776,9	-17,3
2007-08	1 002,6	260,5	742,1	767,4	-25,3
2008-09	1 019,2	286,2	732,9	761,0	-28,0
2009-10	1 036,7	297,3	739,4	766,2	-26,8
2010-11	1 053,4	301,0	752,4	774,9	-22,5
2011-12	1 070,3	302,6	767,7	783,3	-15,6
2012-13	1 085,8	304,3	781,6	793,0	-11,5
2013-14	1 102,9	305,5	797,4	805,7	-8,4
2014-15	1 116,1	306,5	809,5	815,6	-6,1
2015-16	1 117,3	306,9	810,4	814,7	-4,3
2016-17	1 110,3	306,5	803,8	806,8	-3,0
2017-18	1 099,5	303,9	795,6	797,6	-2,0
2018-19	1 090,2	302,7	787,5	788,7	-1,2
2019-20	1 078,9	300,9	778,0	778,8	-0,8
2020-21	1 065,2	298,6	766,6	767,1	-0,5
2021-22	1 053,8	295,8	758,0	758,3	-0,3
2022-23	1 044,2	292,3	751,9	752,0	-0,1
2023-24	1 036,3	288,6	747,7	747,8	-
2024-25	1 028,7	284,9	743,8	743,8	-
2025-26	1 024,5	281,3	743,2	743,2	-
2026-27	1 023,0	277,9	745,2	745,2	-
2027-28	1 022,5	274,9	747,6	747,6	-
2028-29	1 023,6	272,4	751,2	751,2	-

¹ Pour une année donnée, la valeur en dollars constants de 2004 équivaut à la valeur correspondante en dollars courants divisée par le ratio de l'indice cumulatif des prix à la consommation (IPC) de l'année en cause sur l'IPC cumulatif de 2004.

III. Conclusion

Le Programme canadien de prêts aux étudiants offre une aide financière, sous forme de prêts et bourses, aux étudiants qui en démontrent le besoin, afin de leur permettre de poursuivre leurs études au-delà du niveau secondaire et encourage ainsi les étudiants à réussir leurs études postsecondaires en temps opportun. Le gouvernement est impliqué dans l'aide aux étudiants car les études postsecondaires sont coûteuses. Le PCPE offre à l'étudiant un complément aux sommes qu'il reçoit d'autres sources, notamment son revenu, l'aide provenant de sa famille ou d'autres bourses d'études.

Le 1^{er} août 2000, le PCPE a été restructuré de sorte que le financement du Programme, auparavant assuré par les banques à charte, soit pris en charge directement par le gouvernement. Dans le cadre de cet exercice, le Bureau de l'actuaire en chef s'est vu confier le mandat de procéder à une analyse actuarielle pour présenter une évaluation des coûts actuels du PCPE, une prévision à long terme (25 ans) de ces coûts, une projection du portefeuille ainsi qu'une description de toutes les hypothèses qui sous-tendent les résultats de l'analyse. Afin de soumettre un rapport actuariel du PCPE de qualité supérieure, il est primordial que le Bureau de l'actuaire en chef s'assure d'obtenir les données administratives requises.

Le nombre d'étudiants recevant un prêt du PCPE devrait augmenter et passer de 343 000 à 438 000 au cours de la période de projection, ce qui représente une progression de la proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE, qui passera de 41 % à 61 %. Cette hausse au titre de la participation au Programme est surtout attribuable aux besoins croissants des étudiants. Ces besoins sont liés à l'évolution des frais de scolarité et aux autres dépenses qui augmentent à un rythme plus rapide que les ressources. Contrairement aux deux dernières décennies, le nombre d'étudiants inscrits au niveau postsecondaire n'est pas un facteur qui contribue à la hausse du coût du Programme, puisque il est prévu que moins d'étudiants s'inscriront aux études postsecondaires au cours de la période de projection.

Le taux d'augmentation des nouveaux prêts émis se situe, en moyenne, à 2,3 % par année. Cette augmentation se compose d'une progression annuelle moyenne de 1,0 % liée au nombre d'étudiants au PCPE et d'une hausse de 1,3 % liée au montant des prêts moyens.

Le montant des nouveaux prêts émis augmente, passant de 1,6 milliard de dollars en 2003-04 à 1,9 milliard de dollars en 2005-06, puisque la limite hebdomadaire des prêts augmente à 210 \$. Il continue d'augmenter par la suite pour atteindre 2,9 milliards de dollars en 2028-29.

Le portefeuille de prêts aux étudiants augmentera et passera de 11,0 milliards de dollars à 21,7 milliards de dollars en 2028-29. À compter de 2021, le portefeuille sera uniquement composé de prêts émis dans le cadre du régime de prêts directs.

Le montant de prêts en défaut est plus élevé que prévu. Par conséquent, le taux de provision pour créances irrécouvrables – principal augmente de 11,3 % à 14,6 %. Un ajustement de 207 millions de dollars à la provision pour créances irrécouvrables – principal est comptabilisé, en date du 31 juillet 2004, pour tous les prêts directs émis avant cette date.

Le coût net total de la participation du gouvernement au PCPE correspond à la différence entre les dépenses et les revenus et devrait passer de 924 millions de dollars à 1,4 milliard de dollars, soit une hausse annuelle moyenne de 1,6 %.

IV. Opinion actuarielle

Conformément aux normes de pratique de l'Institut Canadien des Actuaires, à notre avis :

- les données sur lesquelles repose l'évaluation sont fiables et suffisantes;
- les hypothèses démographiques et économiques utilisées sont, dans l'ensemble, pertinentes;
et
- l'évaluation est conforme aux exigences du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour le secteur public.

Le présent rapport et nos opinions sont conformes aux normes actuarielles reconnues.



Michel Millette, F.S.A., F.I.C.A.
Actuaire senior



Jean-Claude Ménard, F.S.A., F.I.C.A.
Actuaire en chef

Ottawa (Canada)
1^{er} juin 2005

V. ANNEXES

Annexe 1 - Résumé des dispositions du Programme

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) est entré en vigueur le 28 juillet 1964 afin d'offrir à tous les Canadiens des chances égales de poursuivre leurs études au-delà du niveau secondaire et de les encourager à obtenir un diplôme d'études postsecondaires en temps opportun. Le gouvernement est impliqué dans l'aide aux étudiants car les études postsecondaires sont coûteuses. Le PCPE offre à l'étudiant un complément aux sommes qu'il reçoit d'autres sources, notamment son revenu, l'aide provenant de sa famille ou d'autres bourses d'études.

Deux lois ont été successivement établies pour aider les étudiants admissibles. La *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* visait les années de prêt antérieures à août 1995 et la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* remplace la loi précédente et s'applique aux années de prêt postérieures à juillet 1995. Les deux lois autorisent le ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (RHDC) à consentir des prêts aux étudiants admissibles aux termes du PCPE.

1. Critères d'admissibilité

Pour devenir admissible à un prêt, l'étudiant doit être citoyen canadien au sens de la *Loi sur l'immigration*, prouver qu'il a besoin d'une aide financière et satisfaire certains critères financiers et relatifs à la scolarité. Les prêts sont offerts aux étudiants à temps plein, sans égard à leur âge et, depuis 1983, aux étudiants à temps partiel. L'étudiant à temps plein doit présenter une demande de prêt à chaque année dans sa province de résidence.

2. Partenariats

Depuis la mise en œuvre du Programme en 1964, le Ministre délègue son pouvoir d'administration du PCPE aux provinces et territoire participants et ce, en vertu des deux lois prescrites. Les provinces participantes ont leur propre programme d'aide financière aux étudiants qui complète le PCPE et elles déterminent, au nom du gouvernement, si l'étudiant est admissible à une assistance financière. Les autorités provinciales et territoriales calculent les coûts et déterminent les besoins des étudiants en fonction de la différence entre les coûts et les ressources disponibles. Pour chaque année scolaire, le PCPE couvre 60 % des besoins établis jusqu'à concurrence de 165 \$ par semaine. Les provinces participantes comblent la différence, soit 40 % des besoins établis, jusqu'à concurrence de 110 \$ par semaine. La somme que l'étudiant peut emprunter est fonction de sa situation personnelle.

Le Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) a été institué le 1^{er} mars 2001 pour répondre aux questions des étudiants en ce qui concerne le PCPE. Lorsque l'étudiant est admissible, il obtient son prêt du CSNPE. Les fournisseurs de services reçoivent et traitent toute documentation applicable aux prêts, du décaissement à la consolidation et au remboursement des prêts. Ils informent aussi les étudiants des options disponibles.

Le type de régime financier a évolué au fil des ans et des lois. Voici une description de ces divers régimes et des risques associés au défaut de paiement.

- **Régime de prêts garantis** : Les prêts aux étudiants émis par les prêteurs avant août 1995, aux termes de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants*, étaient garantis à 100 % par le gouvernement envers les prêteurs. En cas de défaut de paiement ou de décès de l'étudiant, le gouvernement rembourse aux prêteurs le solde du prêt ainsi que l'intérêt et les frais accumulés. Le gouvernement assume donc tous les risques liés aux prêts garantis.

- Régime de prêts à risques partagés : D'août 1995 à juillet 2000, les prêts aux étudiants étaient encore versés, gérés et perçus par les institutions financières, mais ils n'étaient plus garantis à 100 % par le gouvernement. Aux termes de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement verse plutôt aux institutions financières une prime de risque représentant 5 % de la valeur des prêts consolidés dans une année et n'assume donc aucun autre risque. De plus, les institutions financières peuvent transférer certains prêts en défaut et le gouvernement doit payer un frais de rachat de cinq cents par dollar de prêts rachetés. Une partie des recouvrements est partagée avec l'institution financière.
- Régime de prêts directs : Le régime de prêts directs est entré en vigueur le 1^{er} août 2000 dans la foulée de la restructuration du Programme et des modifications apportées à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et au Règlement. Le gouvernement consent des prêts directement aux étudiants et assume donc à nouveau tous les risques connexes.

3. Avantages liés aux prêts

a) Bonification d'intérêt pendant les études

Aux termes du PCPE, les étudiants ne sont pas tenus de payer l'intérêt sur leurs prêts tant qu'ils étudient à temps plein. Cet avantage est offert aux étudiants à temps plein seulement et prend la forme d'une bonification d'intérêt pendant les études. Au cours de cette période, le gouvernement paie les intérêts (coût d'emprunt du gouvernement) et aucun versement de principal n'est exigé.

Les étudiants à temps partiel reçoivent de l'aide sous forme d'une ligne de crédit. Contrairement aux étudiants à temps plein, ils doivent verser l'intérêt sur leurs prêts pendant les études. Si les revenus de l'étudiant sont inférieurs à un niveau donné pendant qu'il est aux études, il peut être admissible à l'exemption d'intérêt.

b) Consolidation des prêts

À la remise des diplômes ou si l'étudiant ne retourne pas aux études, tous ses prêts sont consolidés ou regroupés pendant la période de grâce de six mois au cours de laquelle les intérêts courent sur le(s) prêt(s). Durant cette période, l'étudiant n'est pas tenu de rembourser le principal et il doit négocier une entente avec l'institution prêteuse au sujet des modalités de remboursement. Il s'agit de la consolidation de tous les prêts. Par la suite, l'étudiant doit commencer à rembourser son prêt. Depuis juillet 1995, le taux d'intérêt utilisé pour déterminer le paiement mensuel pour la majorité des étudiants correspond au taux préférentiel plus 250 points de base.

Avant août 1993, aucun intérêt n'était cumulé pendant la période de grâce, puisque le gouvernement continuait de payer l'intérêt sur les prêts pendant cette période de la même façon que pendant la période d'études. Pour les prêts émis après juillet 1993, l'étudiant est responsable de l'intérêt cumulé pendant la période de grâce.

Chaque année, lorsque les étudiants retournent aux études, ils doivent fournir au prêteur ou au CSNPE une preuve d'inscription pour chaque période d'études, même s'ils ne présentent pas une nouvelle demande de prêt. La consolidation automatique est ainsi évitée pendant que l'étudiant est toujours aux études et ce dernier n'est pas tenu d'acquitter l'intérêt sur son prêt.

c) Aide pour le remboursement

Des mesures sont prévues dans le cadre du PCPE pour aider les étudiants à rembourser leurs prêts, notamment l'exemption d'intérêt, l'exemption prolongée d'intérêt et la RDR.

En 1983, le gouvernement a instauré une exemption d'intérêt pendant un maximum de 18 mois pour aider les étudiants qui ont de la difficulté à rembourser leurs prêts. Le gouvernement assume la dépense de l'intérêt cumulé sur les prêts non remboursés et aucun versement n'est requis au titre du principal. En 1997, la période visée par cette mesure a été portée à 30 mois. Au début, l'exemption d'intérêt devait être appliquée au cours des cinq premières années suivant l'achèvement des études. En 1998, la limite de cinq ans a été supprimée, permettant ainsi à tous de bénéficier de l'exemption d'intérêt en tout temps pendant la période de remboursement.

Le gouvernement a aussi instauré une mesure d'exemption prolongée d'intérêt pour les étudiants toujours aux prises avec des difficultés financières après la période de 30 mois d'exemption d'intérêt. Premièrement, il s'agit d'une prolongation de la période de remboursement jusqu'à 15 ans pour réduire les versements mensuels. Deuxièmement, si la situation financière de l'étudiant demeure précaire et qu'il s'est écoulé moins de cinq ans depuis la fin des études, la période d'exemption d'intérêt peut être prolongée à nouveau pour couvrir complètement les cinq années suivant la fin des études, ce qui porte à 54 mois la période maximale d'application de l'exemption d'intérêt.

En 1998, une mesure de réduction de la dette en cours de remboursement a été introduite. L'objectif est d'aider les étudiants qui ont toujours des difficultés financières lorsque toutes les mesures d'exemption d'intérêt ont été épuisées. Initialement, le solde du prêt était réduit de 50 %, jusqu'à concurrence de 10 000 \$. En 2003, le plafond maximal de 50 % a été retiré tout en gardant la limite de 10 000 \$. De plus, deux nouvelles réductions pouvant atteindre 5 000 \$ ont été ajoutées. Pour déterminer si la réduction précédente amène la dette à un niveau gérable, une période de douze mois doit séparer chaque réduction.

De plus, le Ministre peut, sur demande et selon certains critères d'admissibilité, dispenser complètement l'emprunteur du remboursement du prêt en cas d'invalidité permanente ou de décès.

4. Subventions canadiennes pour études

Les Subventions canadiennes pour études existent depuis 1995 et prennent la forme d'une subvention non remboursable administrée par les provinces participantes au nom du gouvernement. Ces subventions sont imposables et visent les étudiants ayant une incapacité permanente, les étudiants à temps partiel dans le besoin, les femmes qui poursuivent certaines études en vue de l'obtention d'un doctorat et les étudiants ayant des personnes à charge.

Annexe 2 - Sommaire des modifications proposées au Programme

Les modifications suivantes devraient être mises en application après la date d'évaluation et ont été dûment prises en compte (à moins d'indication contraire) dans l'analyse actuarielle pour présenter une évaluation précise des coûts actuels du PCPE ainsi qu'une prévision à long terme de ces coûts. Le budget de 2004 propose les mesures suivantes, qui seront mises en œuvre le 1^{er} août 2005 :

1. Nouvelle bourse, jusqu'à concurrence de 3 000 \$, pour la première année d'études postsecondaires pour les étudiants provenant de familles à faible revenu

La bourse sera offerte aux étudiants à charge d'une famille dont le revenu se situe dans les limites donnant droit au supplément de la Prestation nationale pour enfants (soit, en général, un revenu inférieur à 35 000 \$). La bourse couvrira la moitié des frais de scolarité, jusqu'à concurrence du moindre de 3 000 \$ et des besoins de l'étudiant évalués par le programme fédéral. Elle réduira le montant de la dette d'études fédérale qui aurait autrement été contractée.

2. Nouvelle bourse pouvant atteindre 2 000 \$ par année pour les étudiants handicapés

La bourse couvrira le moindre de 2 000 \$ et des besoins de l'étudiant évalués par le programme fédéral. Elle remplacera la subvention actuelle consentie aux étudiants handicapés, qui est versée uniquement à ceux dont les besoins financiers dépassent le plafond hebdomadaire d'emprunt. La subvention canadienne pour études offerte aux étudiants handicapés pour les dépenses liées aux services et à l'équipement associés aux études demeure.

3. Augmentation du plafond hebdomadaire de prêts de 165 \$ à 210 \$

Le plafond hebdomadaire des prêts dans le cadre du Programme sera porté de 165 \$ à 210 \$ pour tenir compte de la hausse des coûts et du besoin croissant d'outils nécessaires pour les études, tels que des ordinateurs. Le plafond sera périodiquement révisé en tenant compte de l'augmentation du coût des études.

4. Inclusion de frais informatiques

Les dépenses admissibles dans la catégorie des livres et fournitures englobent un montant annuel, jusqu'à concurrence de 300 \$, pour les frais informatiques. Le montant annuel fera parti du maximum déjà établi à 3 000 \$ pour les livres et fournitures. Un étudiant sera éligible à cette dépense à chaque année s'il est admissible à un prêt en vertu du PCPE et il n'y aura aucun report.

5. Réduction de la contribution parentale prévue dans le cas des familles à revenu moyen

Certains enfants ne sont pas admissibles au PCPE en raison de la contribution parentale élevée prise en compte dans l'évaluation des besoins. Le changement proposé améliorerait l'accès aux prêts pour les étudiants provenant de familles dont le revenu se situe entre 60 000 \$ et 100 000 \$.

6. Mesures d'aide pour les étudiants ayant de la difficulté à rembourser leur dette d'études

- pour déterminer l'admissibilité à l'exemption d'intérêt, le plafond de revenu familial mensuel d'un emprunteur, établi par rapport au paiement mensuel requis du prêt, sera augmenté de 5 %,
- pour les étudiants dont la situation financière demeure difficile après avoir utilisé la mesure d'exemption d'intérêt, la mesure de la réduction de la dette en cours de remboursement permet maintenant une réduction maximale de la dette de 26 000 \$ sur trois ans, soit 6 000 \$ de plus au total.

Annexe 3 - Données

Les données requises sur les prêts directs proviennent de fichiers informatisés fournis par RHDC.

1. Prêts directs émis

Le tableau 21 présente les données tirées d'un fichier de RHDC sur le nombre d'étudiants et le montant des prêts directs émis pour les années de prêt 2000-01 à 2003-04 en comparaison avec les données publiées par RHDC. Les données relatives aux prêts émis sont jugées complètes.

Tableau 21 Prêts directs émis et nombre d'étudiants

Année de prêt	Montant des prêts émis (millions \$)		Nombre d'étudiants	
	Fichier de RHDC	Publication de RHDC	Fichier de RHDC	Publication de RHDC
2000-01	1 578	1 570	344 340	346 568
2001-02	1 509	1 512	328 756	331 541
2002-03	1 543	1 549	328 548	331 763
2003-04	1 641	1 648	339 778	343 000

2. Prêts directs consolidés

Le tableau 22 indique le nombre et le montant des prêts directs consolidés d'après les fichiers de RHDC. Les montants sont comparés aux données des « Monthly Financial Information Schedule » (MFIS). La date de consolidation n'est pas disponible dans le fichier de données. Elle est donc estimée à l'aide de la date de fin des études. Par conséquent, les montants consolidés peuvent être surestimés, particulièrement pour les deux dernières années de prêt, puisque certains étudiants, toujours aux études, sont considérés en remboursement.

Tableau 22 Prêts directs consolidés

Année de prêt	Montant des prêts consolidés (millions \$)	
	Fichiers de RHDC	MFIS
2000-01	29,5	62,2
2001-02	722,7	772,2
2002-03	1 099,0	988,8
2003-04	1 406,6	1 151,3
Total	3 257,8	2 974,6

3. Défauts et recouvrements des prêts directs

Le tableau 23 présente les données sur les défauts et recouvrements (principal seulement) pour les prêts directs tirés des fichiers de données de RHDC. Les données relatives aux défauts et recouvrement sont jugées complètes.

Tableau 23 Défauts et recouvrements, prêts directs

Année de prêt	Défauts (millions \$)	Recouvrements (millions \$)
2000-01	0,5	0
2001-02	3,5	0
2002-03	236,9	22,8
2003-04	260,8	48,0

4. Exemption d'intérêt

Le tableau 24 compare le coût associé à l'exemption d'intérêt pour les prêts directs selon les montants fournis par RHDC et les fichiers de données. Les fichiers ne renferment pas de renseignements sur les paiements au titre de l'exemption d'intérêt. Ces montants ont été estimés au moyen du taux d'intérêt, du solde du principal et des dates de début et de fin d'application de l'exemption d'intérêt.

Tableau 24 Exemption d'intérêt, prêts directs (millions \$)

Année de prêt	Montants fournis par RHDC	Montants estimés à partir des fichiers de RHDC
2000-01	0	0
2001-02	3,1	4,0
2002-03	13,4	14,6
2003-04	24,0	24,0

5. Réduction de la dette en cours de remboursement

Le tableau 25 compare les paiements associés à la RDR fournis par RHDC et ceux obtenus à l'aide des fichiers de données.

Tableau 25 Réduction de la dette en cours de remboursement, prêts garantis et à risques partagés (millions \$)

Année de prêt	Montants fournis par RHDC	Montants estimés à partir des fichiers de RHDC
2001-02	5,3	5,3
2002-03	8,6	8,9

Deux fichiers de données relatives à la mesure RDR ont été fournis par RHDC. Ils contenaient des données pour sept années. Seules les données de deux années de prêts (2001-02 et 2002-03) ont été jugées complètes et fiables. Les données reçues pour les années de prêt 2003-04 et 2004-05 sont incomplètes et ne peuvent pas être utilisées pour vérifier l'augmentation considérable du montant total associé à la mesure RDR entre ces deux années.

Annexe 4 - Hypothèses et méthodologie

1. Croissance des prêts émis totaux

La croissance des prêts émis totaux est fonction du nombre d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE, de l'évolution des besoins de ces étudiants et de la limite de prêt. L'évolution du nombre d'étudiants au PCPE et de leurs besoins est décrite ci-après.

a) Évolution du nombre d'étudiants au PCPE

i) Évolution démographique

L'évolution démographique a trait aux changements dans la composition de la population future des 18 à 34 ans au Canada, excluant la province et les territoires non participants (Québec, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut), à laquelle des hypothèses sur les taux futurs de fécondité, de mortalité et de migration sont appliquées. Les hypothèses de fécondité, de mortalité et de migration sont basées sur celles utilisées dans les rapports actuariels sur le Régime de pensions du Canada et sur la Sécurité de la vieillesse.

ii) Inscriptions au niveau postsecondaire

L'évolution des inscriptions dans des établissements d'enseignement postsecondaire fait état d'un recul à long terme surtout attribuable à la pénurie anticipée de main-d'œuvre. Cette pénurie découle du vieillissement de la population canadienne et fera augmenter de façon significative les taux de participation au marché du travail. Les taux d'inactivité associés aux inscriptions dans des établissements d'enseignement postsecondaire pour les années 2003-04, 2010-11 et 2028-29 sont présentés au tableau 26.

Tableau 26 Étudiants inscrits au niveau postsecondaire (années de prêt)

Catégorie d'âge	Taux d'inactivité		Écart - Inactifs (2) / (1) - 1	Taux d'inactivité		Écart - Inactifs (3) / (1) - 1
	2003-04 (1)	2010-11 (2)		2028-29 (3)		
	%	%	%	%	%	
18-19	35,0	32,7	-6,8	29,6	-15,6	
20-24	24,1	22,0	-8,8	20,9	-13,3	
25-29	14,2	14,8	4,0	13,3	-6,4	
30-34	13,2	12,6	-4,5	11,3	-14,7	
18-34	19,3	18,2	-5,5	16,5	-14,7	

Une pénurie de main-d'œuvre est prévue au Canada après 2015 en raison du vieillissement de la population. Cette pénurie fera grimper les taux d'activité futurs. L'anticipation d'un taux d'activité accru se traduit par un plus petit pourcentage d'étudiants qui seront disponibles pour fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire à temps plein.

Le tableau 26 fait état d'une baisse de la population inactive. Une diminution cumulative de 5,5 % est prévue au cours des sept prochaines années et une diminution plus marquée de 14,7 % d'ici 2028-29. Cette pénurie de main-d'œuvre entraînera la diminution prévue de la population inactive entre 2010-11 et 2028-29. Cette baisse se manifeste surtout dans les groupes d'âge supérieurs (25 à 34 ans) puisque ces personnes sont plus susceptibles de choisir de travailler plutôt que de prolonger leurs études lorsqu'un emploi convenable leur est offert. Les plus jeunes sont plus enclins à étudier, peu importe la situation sur le marché du travail.

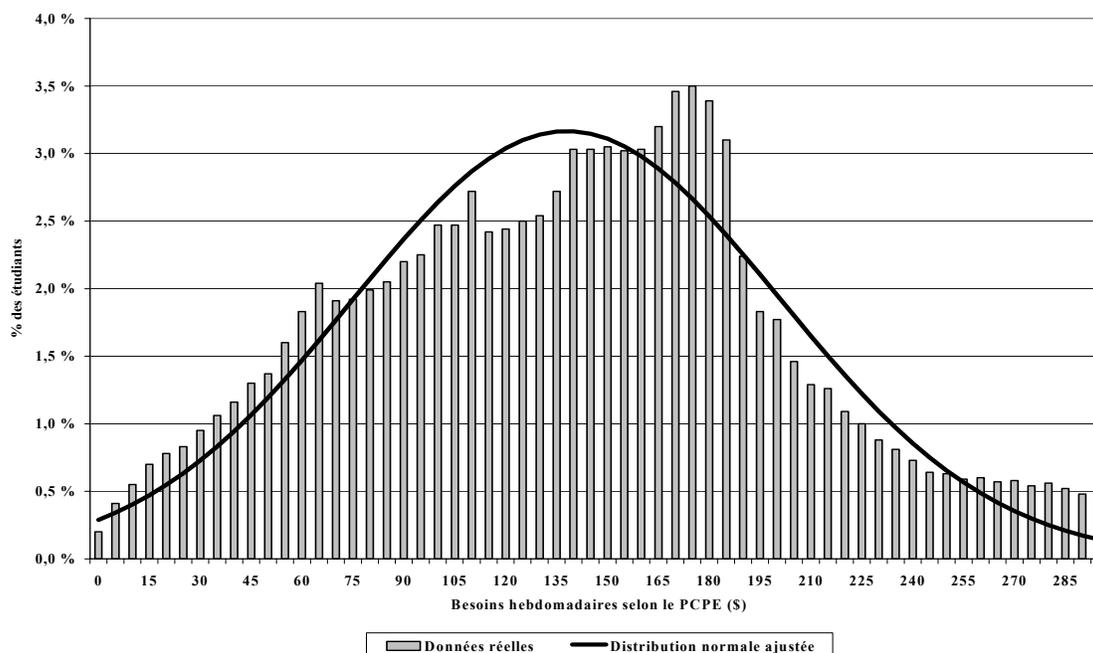
iii) Participation au PCPE

RHDC a fourni des données pour l'évaluation des besoins dans le cadre du PCPE pour les quatre dernières années de prêt. Les besoins hebdomadaires aux fins du PCPE ont été calculés comme suit :

$$\text{Besoins hebdomadaires} = (\text{besoins évalués} / \text{nombre de semaines évaluées}) \times 60 \%$$

Les besoins hebdomadaires aux fins du PCPE représentent 60 % des besoins hebdomadaires évalués parce que le PCPE fournit 60 % du total des prêts tandis que la province ou le territoire de résidence participant débourse les 40 % qui restent. Un histogramme des besoins hebdomadaires aux fins du PCPE a été construit et correspond très étroitement à une distribution normale. Le graphique 6 qui suit illustre le résultat de l'ajustement de la distribution normale aux données sur les besoins hebdomadaires des étudiants participant au PCPE.

Graphique 6 Besoins de 2001-02 et distribution normale ajustée



La distribution normale représente assez bien les résultats, mais a dû être légèrement ajustée pour mieux refléter les données historiques. Premièrement, lorsque les besoins sont nuls ou négatifs, aucun prêt n'est émis. À gauche du sommet, la distribution normale est remplacée par un polynôme de deuxième degré pour que la distribution respecte cette logique. Deuxièmement, puisque l'on connaît la proportion d'étudiants ayant atteint ou dépassé la limite de prêt, toute la courbe a été légèrement déplacée vers la droite pour indiquer la proportion exacte. Une « distribution normale modifiée » a été créée à partir de ces ajustements mineurs.

Pour chaque année de la période de projection, l'augmentation moyenne des besoins par rapport à l'année précédente a été calculée à l'aide des projections pour les frais de scolarité, les autres dépenses et les ressources. Les étudiants ayant de faibles besoins peuvent observer un léger accroissement de leurs besoins puisqu'ils disposent des ressources nécessaires pour compenser une augmentation des dépenses. Les étudiants dont les besoins sont importants

constateront une progression plus marquée des besoins puisqu'ils n'ont pas les ressources permettant de compenser une augmentation des dépenses.

Les augmentations prévues des besoins moyens servent à déterminer les nouveaux paramètres de la distribution normale modifiée pour chaque année de projection. L'analyse des données pour l'évaluation des besoins montre que la médiane des courbes de besoins progresse plus lentement que la moyenne prévue des besoins des étudiants. Par conséquent, on suppose que la médiane de la courbe des besoins des étudiants au PCPE correspond à la moyenne de l'année précédente, majorée des deux tiers de l'augmentation prévue des besoins moyens des étudiants. Une fois les nouveaux paramètres établis, les courbes des besoins des étudiants au PCPE sont projetées sur la période de 25 ans.

Puisqu'un déplacement de chaque courbe de distribution normale modifiée représente l'accroissement de la proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE, une hypothèse a été formulée au sujet de la croissance des courbes. Il est présumé que l'intersection des courbes ultérieures surviendra lorsque les besoins correspondront à la somme des besoins moyens pour l'année précédente et de la moitié de l'augmentation prévue des besoins moyens pendant l'année courante. L'intersection des courbes survient légèrement à droite des besoins moyens puisqu'à mesure que les besoins augmentent d'une année à l'autre, les étudiants se trouvent de plus en plus à droite de la courbe des besoins. Chaque courbe a été ajustée en fonction de cette hypothèse, de manière que l'aire sous chaque courbe successive dépasse 100 %. L'aire supplémentaire sous la courbe représente un accroissement de la participation au PCPE. Par exemple, si l'aire sous la courbe des besoins de 2004-05 est de 100 % alors que celle sous la courbe des besoins pour 2005-06 est de 102 %, la proportion d'étudiants qui empruntent au PCPE augmentera de 2 %. Le nombre d'étudiants au PCPE correspond au produit obtenu en multipliant le nombre d'étudiants inscrits à temps plein par la proportion d'étudiants qui empruntent au PCPE.

b) Évolution des besoins des étudiants au PCPE

Comme discuté dans le rapport principal, les besoins des étudiants correspondent à l'excédent de la somme des frais de scolarité et des autres dépenses sur les ressources des étudiants. La cohérence de ces éléments avec les valeurs moyennes contenues dans le fichier des données sur l'évaluation des besoins a été vérifiée. Le tableau 5 illustre l'évolution des besoins des étudiants pendant toute la période de projection.

i) Frais de scolarité

Les frais de scolarité sont en partie fixés par la politique gouvernementale. Ils sont donc déterminés à partir des intentions que les gouvernements provinciaux formulent dans leurs budgets ainsi que des résultats récents et historiques. L'accroissement à court et à long terme des frais de scolarité est ensuite projeté. L'évolution future des frais de scolarité est présentée au tableau 5 du présent rapport et au tableau 27 de la présente annexe.

Les budgets des provinces et l'augmentation réelle des frais de scolarité obtenue dans divers communiqués et sources statistiques sont utilisés pour estimer l'augmentation des frais de scolarité des quatre prochaines années. Le tableau 27 illustre ces résultats.

Tableau 27 Augmentation à court terme des frais de scolarité

Province	Pondération	Budget/Expérience	Résultats			
			2004-05	2005-06	2006-07	2007-08
	%		%	%	%	%
Terre-Neuve	2,8	Gel	0,0	0,0	0,0	0,0
Île-du-Prince-Édouard	0,9	Hausse de 4,0 %	4,0	4,0	4,0	4,0
Nouvelle-Écosse	6,3	Hausse de 7,5 %, suivie d'une hausse de 3,9 %	7,5	3,9	3,9	3,9
Nouveau-Brunswick	4,9	Hausse de 5,5 %	5,5	5,5	5,5	5,5
Ontario	46,0	Gel de deux ans, suivi d'une hausse de 2,5 %	0,7	0,0	2,5	2,5
Manitoba	2,7	Hausse de 0,1 %	0,1	0,1	0,1	0,1
Saskatchewan	4,2	Hausse initiale de 6,2 %, suivie d'un gel d'une année et d'une hausse de 2,5 %	6,2	0,0	2,5	2,5
Alberta	12,4	Hausse initiale de 7,6 %, suivie d'un gel d'une année et d'une hausse de 2,5 %	7,6	0,0	2,5	2,5
Colombie-Britannique	19,9	Hausse initiale de 10,0 %, suivie d'indexation au taux d'inflation	10,0	2,0	2,0	2,0
Moyenne pondérée			4,3	1,0	2,5	2,5

L'estimation à long terme des frais de scolarité repose sur les hausses antérieures des frais de scolarité par rapport à celles de l'IPC. Au cours des 26 dernières années, les frais de scolarité ont augmenté de 3,0 % de plus que l'IPC. Par le passé, en raison des compressions budgétaires effectuées par les gouvernements, les frais de scolarité ont augmenté plus rapidement que l'inflation. Puisque des pressions budgétaires semblables sont prévues en raison du vieillissement de la population, la hausse des frais de scolarité de 2,5 % en 2007-08 atteindra le taux de l'IPC plus 3,0 % d'ici 2012-13.

Le calcul des frais de scolarité pour 2003-04 repose sur le sondage effectué par la Division de l'éducation de Statistique Canada concernant les frais de scolarité par province. La moyenne des frais de scolarité a été pondérée par la proportion du montant total des prêts émis pour chacune des provinces participantes. Cette analyse estime à 5 054 \$ la moyenne des frais de scolarité pour 2003-04.

ii) Autres dépenses

Les autres dépenses des étudiants englobent celles autres que les frais de scolarité. Elles comprennent les livres, le logement, la nourriture, les vêtements et le transport. Elles sont évaluées selon la province et le territoire participants.

Les dépenses sont classées en deux catégories : les livres et les frais de subsistance. Dans les rapports actuariels précédents, il était supposé que tous les étudiants demeurent à l'extérieur du domicile familial, assument le coût de leur logement et ont des dépenses pour l'année entière. Ces hypothèses simplifiées étaient nécessaires compte tenu de l'absence de données sur le mode de vie des étudiants. Cependant, le fichier de données sur l'évaluation des besoins en vertu du PCPE, fourni par RHDC, permet maintenant d'établir une hypothèse concernant le mode de vie des étudiants. De plus, les rapports précédents supposaient que les coûts mensuels des frais de subsistance correspondent au coût maximal admissible tel que stipulé dans le tableau 3 du Manuel des politiques et procédures de RHDC. Les données sur l'évaluation des besoins en vertu du PCPE peuvent également servir à formuler une hypothèse concernant la proportion des dépenses maximales admissibles selon le mode de vie.

Tableau 28 Coûts mensuels de subsistance 2003-04

Mode de vie	Pondération en %	Coûts mensuels de subsistance maximaux (\$)					% du coût mensuel de subsistance maximal (\$)	Dépenses annuelles (\$)
		Logement	Nourriture ⁽¹⁾	Transport	Divers ⁽²⁾	Total		
Célibataire, vivant ailleurs que chez ses parents	68,0	422	199	60	214	895	60,0	6 444
Chef de famille monoparentale	8,0	676	199	60	214	1 150	94,0	12 967
Marié/conjoint de fait	8,5	845	365	121	409	1 740	66,0	13 778
Célibataire, vivant chez ses parents	15,5	0	161	60	168	389	63,0	2 942
Moyenne pondérée		413	207	65	223	909		7 046

⁽¹⁾ Achetée en magasin.

⁽²⁾ Soins personnels et d'hygiène, vêtements, entretien ménager, communications.

Il est supposé que les livres et les fournitures représentent environ 20 % des frais de scolarité, lesquels s'élèvent à 5 054 \$ en 2003-04. L'hypothèse de 20 % pour la proportion des livres et des fournitures par rapport aux frais de scolarité est cohérente avec les données des quatre années contenues dans le fichier sur l'évaluation des besoins. Les dépenses au titre des livres et des fournitures sont donc de 1 011 \$ (20 % x 5 054 \$). Le montant total des dépenses des étudiants au PCPE (excluant les frais de scolarité), indexé en fonction de l'augmentation future de l'IPC, atteint 8 057 \$ (7 046 \$ + 1 011 \$) pour l'année de prêt 2003-04.

iii) Ressources de l'étudiant

Les ressources des étudiants comprennent les salaires, les contributions parentales et les autres ressources. Les ressources supplémentaires réduisent le montant du prêt offert à un étudiant suivant l'analyse de ses besoins. Les besoins des étudiants sont présentés au tableau 5 du présent rapport.

Dans un premier temps, les ressources moyennes en 2003-04 se calculent comme une valeur résiduelle. Puisque le prêt moyen correspond à l'excédent des dépenses moyennes sur les ressources moyennes, ces dernières correspondent à peu près à l'excédent des dépenses moyennes sur le montant moyen des prêts, sous réserve de certains ajustements relatifs aux besoins insatisfaits et au revenu exonéré en cours d'études. Ainsi, les ressources moyennes sont estimées à 3 412 \$ par étudiant en 2003-04.

2. Consolidation

L'hypothèse retenue pour la consolidation des prêts directs est présentée au tableau 29. Cette distribution couvre 14 années suivant l'émission du prêt et est basée sur les données antérieures du PCPE.

Tableau 29 Distribution de la consolidation

Année suivant l'émission du prêt	% de consolidation
1 ^{re}	3,0
2 ^e	42,8
3 ^e	24,6
4 ^e	17,0
5 ^e	4,3
6 ^e	2,9
7 ^e	1,8
8 ^e	0,8
9 ^e	1,7
10 ^e	0,1
11 ^e	0,1
12 ^e	0,2
13 ^e	0,2
14 ^e	0,5

3. Exemption d'intérêt

Le tableau 30 illustre les taux d'utilisation de l'exemption d'intérêt pour les prêts directs à compter de l'année de prêt 2004-05. Ces taux correspondent aux taux non ajustés pour les prêts garantis et à risques partagés. Pour l'année de prêt 2003-04, les taux d'utilisation correspondent à 90 % des taux du tableau 30. À compter de l'année de prêt 2005-06, les taux d'utilisation correspondent à 110 % des taux du tableau 30 pour tenir compte des modifications proposées dans le budget de 2004 concernant l'admissibilité à l'exemption d'intérêt.

Tableau 30 Taux d'utilisation de l'exemption d'intérêt pour les prêts directs

Années depuis la consolidation	EI-première année	EI-deuxième année	EI-troisième année	EI-quatrième année	EI-cinquième année
0 - 1	34,35 %	18,01 %	10,46 %	5,21 %	1,00 %
1 - 2	4,50 %	2,18 %	1,17 %	0,35 %	
2 - 3	2,82 %	1,27 %	0,65 %		
3 - 4	1,28 %	0,52 %	0,24 %		
4 - 5	0,61 %	0,24 %	0,13 %		
5 - 6	0,25 %	0,09 %			
6 - 7	0,13 %				
7 - 8	0,05 %				

4. Réduction de la dette en cours de remboursement

La RDR s'applique à la fin de la période d'exemption d'intérêt offerte à l'étudiant. Il s'agit d'un programme relativement nouveau pour lequel il y a très peu d'expérience. De plus, des améliorations à la mesure RDR ont été proposées dans les budgets de 2003 et 2004. Ainsi, à compter de l'année de prêt 2005-06, la mesure RDR consiste en trois réductions pouvant atteindre 10 000 \$, 10 000 \$ et 6 000 \$ respectivement.

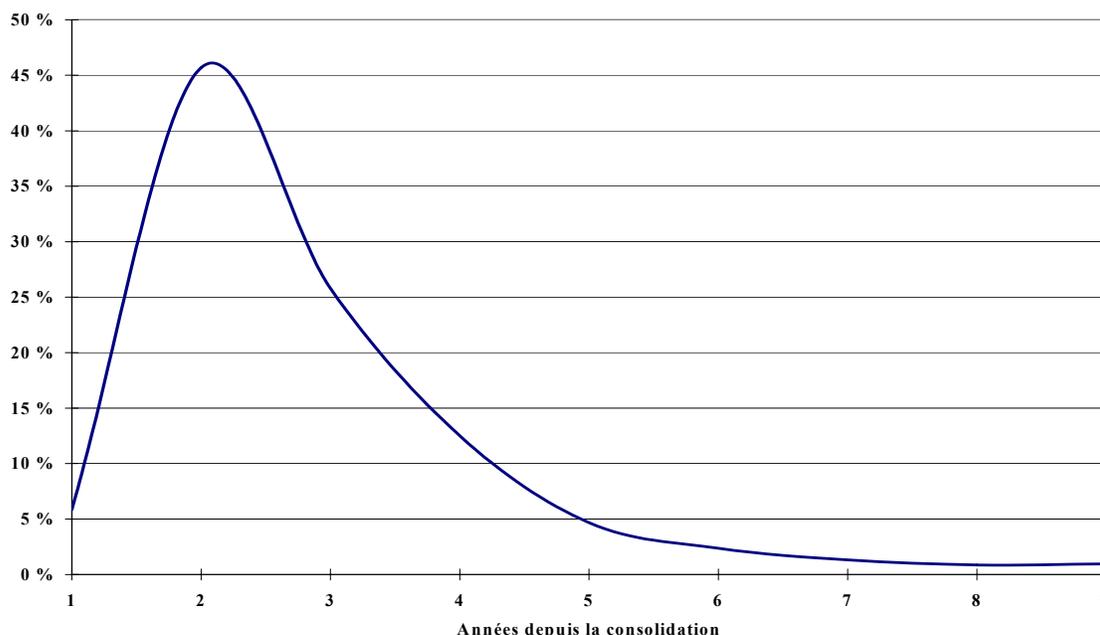
Pour la première fois, les hypothèses concernant la RDR ont pu être déterminées en utilisant un fichier de données fourni par RHDC. Les hypothèses choisies pour la proportion de prêts qui bénéficient de la RDR, après avoir utilisé l'exemption d'intérêt, sont 63 %, 12 % et 3 %, respectivement pour chacune des trois réductions. Le montant moyen de réduction pour chacune des trois réductions est de 40,3 %, 7,7 % et 1,5 %. Ces taux seront modifiés à mesure que les données concernant cette mesure seront disponibles.

5. Taux de défaut de paiement

Le montant des prêts en défaut en 2002-03 et 2003-04 sont beaucoup plus élevés que prévu.

Pour déterminer la répartition initiale des défauts, les montants en défaut de paiement pour les prêts garantis ont été analysés selon l'année de consolidation. Les années de consolidation examinées sont de 1992-93 à 1995-96. La répartition moyenne est présentée au graphique 7. Selon cette répartition, environ 77 % des défauts de paiement surviennent dans les trois premières années suivant la consolidation.

Graphique 7 Répartition des défauts de paiement



Les montants en défaut pour les prêts directs sont extrapolés en utilisant la distribution présentée au graphique 7 et les montants de défaut connus pour les années 2000-01 à 2003-04.

Le tableau 31 présente les montants de défaut réels et extrapolés pour les quatre premières années de consolidation des prêts directs. Le taux brut de défaut moyen s'élève à 40,7 %.

Tableau 31 Régime de prêts directs – Taux brut de défaut de paiement

Années de la consolidation	Montant des prêts consolidés	Montants en défaut			Taux brut de défaut
		Réels	Extrapolés		
2000-01	29,5	7,1	7,6		25,9 %
2001-02	722,7	236,4	290,1		40,1 %
2002-03	1 099,0	262,0	437,6		39,8 %
2003-04	1 406,6	226,0	589,2		41,9 %
			Moyenne pondérée		40,7 %

Le taux brut de défaut de paiement de 40,7 % est ajusté pour tenir compte de deux éléments :

a) pour des raisons légales, durant une période déterminée débutant en août 2003, le programme de paiements pré-autorisés n'était pas disponible. Certains prêts ont été retournés au gouvernement pour défaut de paiement à cause de cette situation. Ces montants de prêts en défaut ne doivent donc pas être considérés dans la détermination du taux de défaut à long terme. Par conséquent, le taux brut de défaut a été ajusté pour tenir compte de cet événement isolé et passe de 40,7 % à 36,7 %.

b) les résultats montrent que le taux de défaut est plus élevé pour les étudiants des institutions d'enseignement privées que pour les étudiants des institutions publiques. De plus, les étudiants des institutions privées consolident leurs prêts plus rapidement que ceux des institutions publiques, puisque le programme d'études est plus court. Cette situation gonfle le taux de défaut au début du programme de prêts directs. À long terme, les proportions de consolidation annuelles pour les institutions privées et publiques devraient être proportionnelles aux prêts émis pour les institutions privées et publiques. En utilisant les proportions des prêts émis à la place des proportions des prêts consolidés, un ajustement à la baisse de 1,3 point de base a été appliqué aux taux bruts de défaut. Par conséquent, le taux brut de défaut passe 36,7 % à 35,4 %.

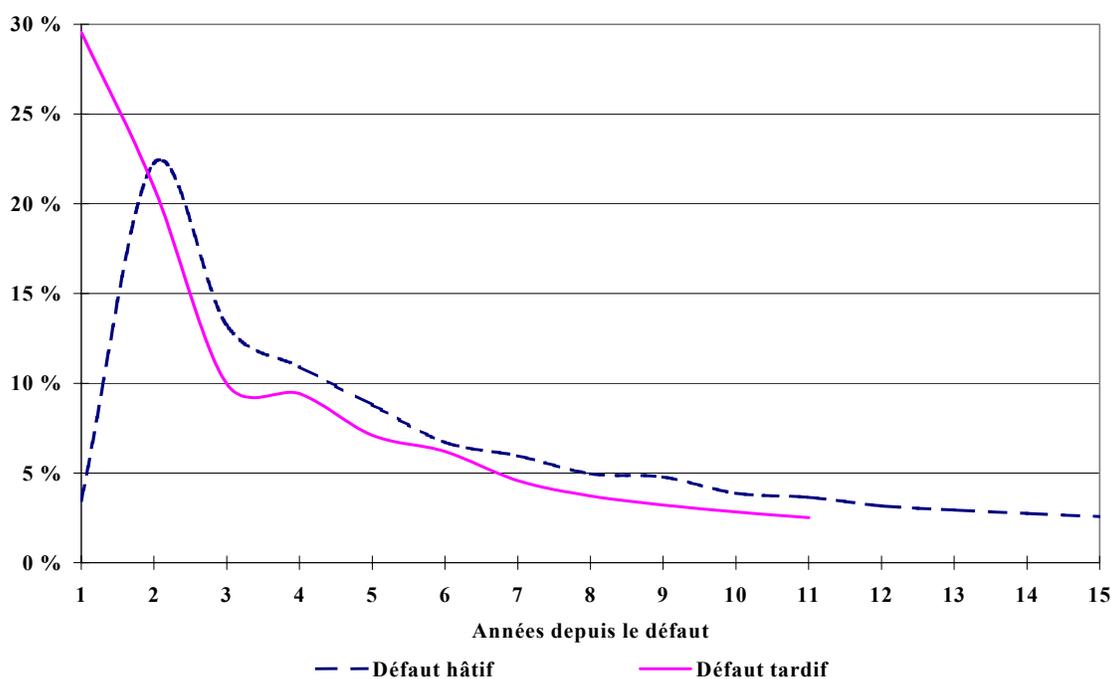
6. Taux de recouvrement

Les montants recouverts au titre des prêts garantis ont été analysés selon l'année de consolidation et le nombre d'années écoulées depuis le défaut de paiement. Les données empiriques ont été adaptées aux paramètres de la distribution de Weibull. La forme souple de cette distribution convient parfaitement à la modélisation du processus de recouvrement.

Pour ajuster les données empiriques à la distribution de Weibull, les paramètres de la distribution ont été estimés en minimisant la somme du carré des erreurs de la courbe. Une fois ces paramètres calculés pour toutes les années de défaut de paiement, les recouvrements ont été extrapolés en ajustant la queue de la distribution de Weibull en fonction des données empiriques. La période de recouvrement a été limitée à 15 ans, car il s'agit d'un échéancier réaliste pour le recouvrement des prêts.

Des courbes de distribution distinctes ont été obtenues pour les quatre premières années suivant l'année de consolidation et la courbe de la cinquième année a été utilisée comme courbe ultime pour extrapoler les données des années suivantes (graphique 8).

Graphique 8 Répartition du recouvrement selon la date de défaut de paiement



Les courbes de distribution du graphique 8 sont utilisées pour extrapoler les recouvrements des prêts directs. Les prêts directs en défaut représentent un montant plus élevé que prévu, entraînant un taux de recouvrement plus élevé comparativement aux rapports actuariels précédents. Par conséquent, le taux de recouvrement pour les prêts directs est augmenté à 60,0 % dans ce rapport. Il en résulte un taux net de défaut de paiement de 14,2 % ($35,4 \% \times (1 - 60 \%)$).

7. Provision pour créances irrécouvrables – principal

Conformément aux recommandations formulées dans le chapitre 3050 du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour le secteur public, il convient d'établir une provision selon les hypothèses basées sur la meilleure estimation à la lumière de l'expérience passée, de la situation actuelle et des attentes futures. Comme décrit précédemment, le taux de défaut net est de 14,2 %. Puisque le taux net de défaut est basé sur les résultats réels, il n'est plus réduit pour tenir compte des améliorations du Programme, du contexte économique et de la RDR, comme dans les rapports actuariels précédents. Par contre, l'ajustement pour l'intérêt accumulé pendant toute la période de grâce s'applique.

Tableau 32 Provision pour créances irrécouvrables – principal

Taux historique de défaut de paiement net	14,2 %
Ajustement : Période de grâce–intérêt cumulé sur les prêts	+0,4 %
Provision pour créances irrécouvrables – principal	14,6 %

Pour la projection des prêts directs, les hypothèses utilisées pour les taux bruts de défaut et de recouvrements sont de 35,4 % et 60 % respectivement. Le taux de défaut net est donc égal à 14,2 %. Le taux de provision est fixé à 14,6 % sur les nouveaux prêts émis pour tenir compte de l'intérêt cumulé sur les prêts pendant la période de grâce.

8. Provision pour créances irrécouvrables – intérêt

Le calcul de la provision pour créances irrécouvrables – intérêt tient compte de la période écoulée depuis le défaut. L'intérêt sur les prêts en défaut s'accumule jusqu'à ce que le prêt obtienne le statut « irrécouvrable ». Un prêt obtient ce statut lorsque le recouvrement du principal ou des intérêts ne peut être garanti de façon raisonnable. En général, un prêt est radié environ un an après être devenu « irrécouvrable ».

Puisque l'intérêt sur les prêts en défaut est comptabilisé à titre de revenu, une provision est constituée pour couvrir le risque que cet intérêt ne soit jamais recouvré. La méthodologie utilisée requiert les calculs suivants :

- l'intérêt cumulé chaque année sur les prêts en défaut au taux d'emprunt de l'étudiant;
- la projection du solde de l'intérêt à la fin de chaque année, en utilisant les distributions des radiations et des recouvrements présentées ci-après; et
- la projection de la provision à la fin de chaque année en additionnant, pour chaque année depuis le défaut, le produit de la multiplication du solde de l'intérêt accumulé sur les prêts recouvrables et du taux de provision correspondant; ensuite 100 % du solde de l'intérêt accumulé sur les prêts irrécouvrables est ajouté.

La dépense pour une année donnée correspond à l'écart entre le montant total de la provision (sur les prêts recouvrables et irrécouvrables) à la fin de l'année et le solde de la provision à la fin de l'année précédente.

Le tableau 33 présente les distributions des radiations et des recouvrements des prêts en défaut, de même que les taux de provision et de recouvrement, selon le nombre d'années écoulées depuis le défaut. La distribution des radiations sert également au calcul de la provision pour créances irrécouvrables – principal. Toutes ces distributions sont les mêmes que celles établies dans le rapport précédent.

Tableau 33 Distribution pour la provision pour créances irrécouvrables – intérêt (Prêts directs)

Nombre d'années depuis le défaut	Distribution (%)		Taux de provision (%)	Taux de recouvrement (%)
	Radiation	Recouvrement		
Moins de 1	4	26	20,0	80,0
Entre 1 et 2	4	19	40,8	59,2
Entre 2 et 3	12	18	56,0	44,0
Entre 3 et 4	12	12	70,4	29,6
Entre 4 et 5	12	7	80,0	20,0
Entre 5 et 6	11	4	85,6	14,4
Entre 6 et 7	11	3	88,8	11,2
Entre 7 et 8	10	3	91,2	8,8
Entre 8 et 9	8	2	93,6	6,4
Entre 9 et 10	5	1	95,2	4,8
Entre 10 et 11	4	1	96,0	4,0
Entre 11 et 12	3	1	96,8	3,2
Entre 12 et 13	2	1	97,6	2,4
Entre 13 et 14	1	1	98,4	1,6
Entre 14 et 15	1	1	99,2	0,8

La distribution des recouvrements est basée sur la distribution du recouvrement du principal pour les défauts hâtifs et tardifs. Le taux de provision pour l'intérêt sur les prêts en défaut depuis moins d'un an est de 20 % et le taux de recouvrement correspondant est de 80 %. Le taux de recouvrement correspond au produit obtenu en multipliant 80 % par la somme des pourcentages de recouvrements futurs dans la distribution. Le taux de provision correspond à l'écart entre 100 % et le taux de recouvrement. Par exemple, si le nombre d'années écoulées depuis le défaut est « entre 4 et 5 », les taux de recouvrement et de provision sont les suivants :

$$\begin{aligned}
 \text{Taux de recouvrement} &= 80 \% * (7 \% + 4 \% + 3 \% + 3 \% + 2 \% + 1 \% + 1 \% \\
 &\quad + 1 \% + 1 \% + 1 \% + 1 \%) \\
 &= 80 \% * 25 \% \\
 &= 20 \%
 \end{aligned}$$

$$\text{Taux de provision} = 100 \% - 20 \% = 80 \%$$

En utilisant cette méthode, environ 37 % du total des intérêts accumulés sur les prêts en défaut pour la période de projection seront recouverts. Ceci correspond au taux de recouvrement observé au cours des 15 dernières années pour les prêts garantis.

9. Autres hypothèses

a) Montants compensatoires

Pour projeter le montant compensatoire versé à la province et aux territoires non participants (Québec, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut), le coût net du Programme a été multiplié par le ratio du nombre de personnes de 18 à 24 ans résidant dans la province et les territoires non-participants, sur le nombre de personnes de 18 à 24 ans résidant dans les provinces et le territoire participants.

Les dépenses prises en compte aux fins du calcul du montant compensatoire sont les suivantes : bonification d'intérêt, dépenses d'exemption d'intérêt pour les prêts garantis et les prêts à risques partagés, dispense de prêts, frais de recouvrement, frais associés aux fournisseurs de services, Subventions canadiennes pour études, défauts de paiement pour les prêts garantis, primes de risque, rachats et remboursements aux institutions financières, coût d'emprunt pour les prêts directs en remboursement ou en exemption d'intérêt et montants de défaut de paiement pour les prêts directs. Les revenus sont les suivants : intérêt versé par les étudiants et recouvrements de principal et d'intérêt. Le montant compensatoire versé dans l'année de prêt 2003-04 s'élève à 160 millions de dollars et est fonction des dépenses et revenus de l'année de prêt 2002-03. Le montant compensatoire versé en 2004-05, basé sur les dépenses et revenus de 2003-04, s'élève à 152 millions de dollars. Les projections des montants compensatoires incluent un facteur d'ajustement de 9 %.

b) Coûts de recouvrement

Les coûts de recouvrement ont été projetés en utilisant un pourcentage des montants recouverts. L'hypothèse utilisée est 10,1 % et demeure constante dans le futur.

c) Frais d'administration

RHDC a fourni des estimations des coûts administratifs pour trois années fiscales. Les coûts ont été convertis en années de prêt et extrapolés pour les années futures en utilisant les hausses de salaire. Les frais d'administration comprennent également les frais pour les fournisseurs de services et sont présentés au tableau 34.

Tableau 34 Frais d'administration (millions \$)

Année de prêt	Frais d'administration
2003-04	114,6
2004-05	109,9
2005-06	122,0
2006+	Augmentation avec les salaires

d) Frais d'administration aux provinces

Le coût des frais d'administration pour les provinces et le territoire participants a été de 8,2 millions de dollars en 2003-04. La hausse des salaires est utilisée pour projeter ces dépenses.

e) Subventions canadiennes pour études

Pour l'année de prêt 2003-04, le coût des Subventions canadiennes pour études se situe à 76,8 millions de dollars. Pour le futur, ce coût augmente en fonction de l'inflation. Les subventions pour les étudiants des familles à faibles revenus proposées dans le budget fédéral de 2004 sont prises en compte à compter de 2005-06.

f) Dispense de prêts

Le coût de la dispense de prêts s'élève à 11,4 millions de dollars en 2003-04. La projection de la dispense de prêts suit l'augmentation du portefeuille de prêts pendant les études et en cours de remboursement.

Annexe 5 - Analyses de sensibilité

L'analyse actuarielle sur le PCPE repose sur une projection des revenus et dépenses du Programme sur une longue période. L'information présentée à la section A du rapport principal a été obtenue à l'aide des hypothèses basées sur la meilleure estimation au sujet des tendances démographiques et économiques futures. Les analyses de sensibilité ont été réalisées en utilisant les hypothèses qui, lorsque modifiées raisonnablement, ont un effet sur les résultats financiers à long terme.

Autant la durée de la période de projection que le nombre d'hypothèses requises font en sorte que les résultats futurs réels n'évolueront pas tout à fait comme les hypothèses basées sur la meilleure estimation. Des analyses de sensibilité ont été effectuées sur les projections des résultats financiers du PCPE en utilisant différentes hypothèses.

Pour chaque analyse de sensibilité, une seule hypothèse est modifiée et les autres sont maintenues à leur meilleure estimation. Deux analyses ont été effectuées à l'égard de chacune des hypothèses, sauf pour la limite de prêt, qui n'a été assujettie qu'à une seule analyse. Les différentes hypothèses ont pour but de représenter les valeurs possibles à long terme. Cependant, il est possible que les résultats réels se situent en dehors de ces limites.

Chacune de ces analyses de sensibilité a été classée suivant un scénario à coût bas ou à coût élevé. Dans le scénario à coût bas, les différentes hypothèses ont pour effet de réduire le coût annuel du Programme. Inversement, dans le scénario à coût élevé, les hypothèses feraient augmenter le coût du Programme.

Le tableau 35 ci-après résume les différentes hypothèses utilisées dans le cadre des analyses de sensibilité. Il est suivi d'une brève discussion sur chacune des hypothèses. Enfin, le tableau 37 dresse un sommaire des résultats des analyses de sensibilité.

Tableau 35 Hypothèses à long terme utilisées pour les analyses de sensibilité

Hypothèses	Coût bas	Meilleure estimation	Coût élevé
1. Limite de prêt	--	210 \$	Indexée selon l'inflation à compter de 2006-07
2. Augmentation réelle des salaires	0,7 %	1,2 %	1,7 %
3. Inflation	1,7 %	2,7 %	3,7 %
4. Taux d'activité – 2028-29 Canada excluant Québec, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut (18 à 34 ans)	89,6 %	83,5 %	81,3 %
5. Frais de scolarité	IPC	IPC + 3,0 %	IPC + 6,0 %
6. Taux réel d'emprunt :			
Coût d'emprunt du gouvernement	3,4 %	5,4 %	7,4 %
Coût d'emprunt des étudiants	6,1 %	8,1 %	10,1 %
7. Utilisation de l'exemption d'intérêt	70 %	100 %	130 %
8. Taux de défaut net	10,2 %	14,2 %	18,2 %

1. Limite du prêt

Le scénario présenté suppose que la limite de prêt de 210 \$ par semaine à compter de 2005-06 est indexée au taux d'inflation. Le scénario montre l'effet de plusieurs majorations mineures de la limite. Contrairement au scénario basé sur la meilleure estimation, la proportion des étudiants à la limite du prêt diminuera, mais le montant des prêts émis augmentera progressivement, de 0,8 % en 2006-07 à 47 % à la fin de la période de projection.

Le graphique 9 et le tableau 36 montrent l'incidence de l'indexation de la limite des prêts émis comparativement au maintien de cette limite.

Graphique 9 Nouveaux prêts émis (millions \$)

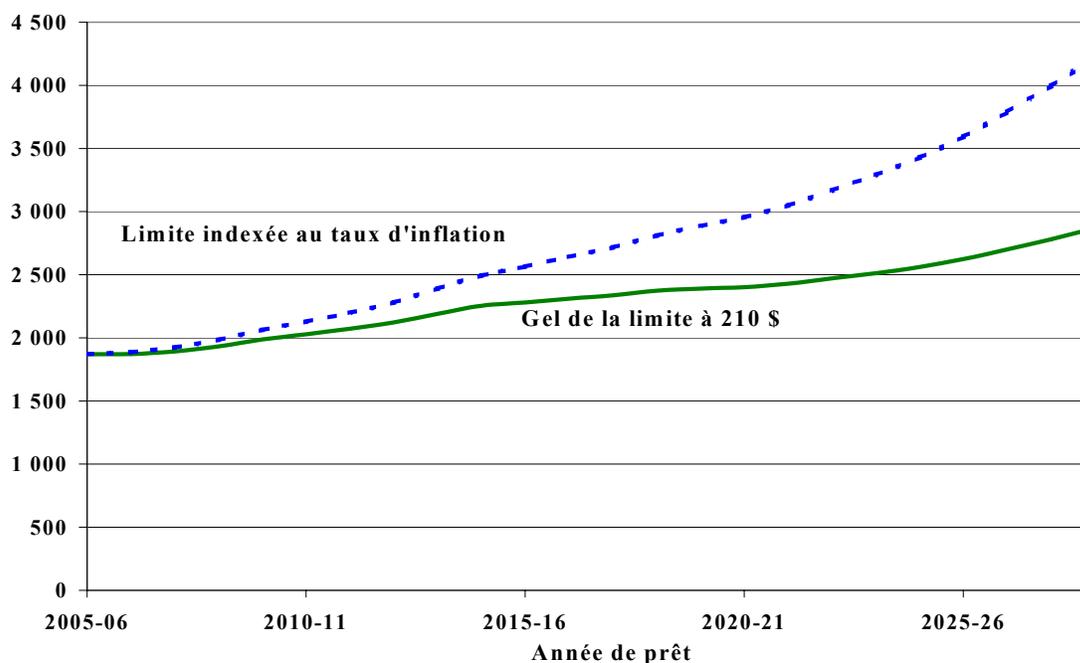


Tableau 36 Incidence de la limite du prêt sur les prêts émis

Année de prêt	Augmentée à 210 \$ en 2005-06			Indexée au taux d'inflation à compter de 2006-07				
	Limite	% des étudiants à la limite	Total des prêts émis	Limite	% des étudiants à la limite	Prêts émis		
	(\$)		(millions \$)	(\$)		Total	Augmentation par rapport au maintien	
						(millions \$)	(millions \$)	(%)
2003-04	165	51,2	1 648	165	51,2	1 648	-	-
2004-05	165	52,6	1 666	165	52,6	1 666	-	-
2005-06	210	33,6	1 920	210	33,6	1 920	0	0
2010-11	210	40,6	2 073	233	30,0	2 174	101	5
2015-16	210	51,9	2 333	264	28,9	2 622	289	12
2020-21	210	63,0	2 457	302	28,4	3 022	565	23
2025-26	210	72,4	2 678	345	29,2	3 663	985	37
2028-29	210	77,4	2 929	373	31,3	4 307	1 378	47

2. Augmentation réelle des salaires

Les augmentations de salaire influencent le PCPE, car elles augmentent les ressources de l'étudiant utilisées dans le processus d'analyse des besoins. Du même coup, elles réduisent les besoins de l'étudiant, ce qui peut influencer l'admissibilité à un prêt étudiant. De plus, les dépenses d'administration, qui représentent un élément de coût du Programme, augmentent en fonction de l'augmentation des salaires.

Dans le scénario de base, l'écart réel de salaire est augmenté de façon uniforme à compter de 2004-05 jusqu'à son niveau ultime de 1,2 % en 2012-13. En combinant cet écart à l'hypothèse d'augmentation des prix, soit 2,7 %, une augmentation annuelle nominale des salaires de 3,9 % est obtenue à compter de 2015-16.

Dans le scénario à coût bas, l'écart réel de salaire diminue de 0,5 % pour atteindre un niveau ultime de 0,7 % en 2015-16.

Dans le scénario à coût élevé, l'écart réel de salaire augmente de 0,5 % pour atteindre un niveau ultime de 1,7 % en 2015-16. Cette analyse de sensibilité a peu d'impact sur le coût net du Programme. Une augmentation de 0,5 % des salaires entraîne une diminution du portefeuille et, en contrepartie, une augmentation des coûts d'administration.

3. Inflation

Un taux annuel ultime d'augmentation des prix de 2,7 % est applicable pour le scénario de la meilleure estimation. Les taux d'augmentation des prix sont fixés à 1,7 % en 2003-04 et à 2,0 % en 2004-05 jusqu'à 2007-08, puis augmentent uniformément pour passer de 2,0 % en 2007-08 au niveau ultime de 2,7 % en 2015-16. Le taux d'inflation influence les dépenses des étudiants, la croissance des dépenses du Programme et, indirectement, les ressources. Il a aussi des conséquences indirectes sur le coût d'emprunt du gouvernement et de l'étudiant.

Dans le scénario à coût bas, le taux d'inflation annuel diminue de 1,0 %. Le taux d'inflation à long terme s'établit donc à 1,7 % en 2015-16. Ce taux est comparable à celui en vigueur dans les années 60 et 90.

Dans le scénario à coût élevé, le taux d'inflation annuel augmente de 1,0 %. Le taux d'inflation à long terme se situe à 3,7 % en 2015-16. Ce taux est comparable aux moyennes historiques à long terme.

4. Taux d'activité

Les taux d'activité sont utilisés pour déterminer la population d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire. Un taux d'activité plus élevé signifie que moins de personnes seront inscrites au niveau postsecondaire. De même, une diminution du taux d'activité fait augmenter le nombre d'inscriptions. Durant les neuf prochaines années, le taux d'activité devrait demeurer relativement stable (80,0 %) chez les jeunes (18 à 34 ans). De 2012 à 2028, les taux d'activité augmenteront à 83,5 % afin de compenser la pénurie de main-d'œuvre.

Dans le scénario à coût bas, les taux d'activité atteignent leur niveau historique le plus élevé de 89,6 % en 2028-29. Aux fins de ce scénario, l'augmentation des taux de participation est plus grande que dans le scénario de base, puisque la pénurie de main-d'œuvre est plus accentuée.

Pour le scénario à coût élevé, les taux d'activité n'atteignent qu'un niveau projeté de 81,3 % en 2028-29. Aux fins de ce scénario, l'augmentation des taux de participation est plus faible que dans le scénario de base, puisque la pénurie de main-d'œuvre est moins importante.

5. Frais de scolarité

L'estimation à long terme de la hausse des frais de scolarité repose sur les hausses passées des frais de scolarité par rapport à l'IPC. Au cours des 26 dernières années, la hausse des frais de scolarité correspond à l'IPC plus 3,0 %. Étant donné que des compressions budgétaires sont prévues dans le futur en raison du vieillissement de la population, un taux d'augmentation ultime correspondant à l'IPC plus 3,0 % est utilisé.

Dans le scénario à coût bas, l'augmentation ultime des frais de scolarité devrait se limiter à la hausse de l'IPC. Ce résultat est davantage conforme à la hausse des autres biens et services. Ainsi, le financement accordé par le gouvernement à l'éducation sera davantage lié à l'inflation.

Dans le scénario à coût élevé, l'augmentation des frais de scolarité devrait correspondre à l'IPC plus 6,0 %. Le vieillissement de la population pourrait entraîner des pressions budgétaires importantes, ce qui pourrait réduire le financement consenti à des secteurs clés comme l'enseignement postsecondaire.

6. Taux réel d'emprunt

La variation du taux réel d'emprunt provient des variations du taux d'intérêt pour des motifs autres que l'inflation. Ce taux a trait au coût d'emprunt du gouvernement, lequel influence le coût de la bonification d'intérêt pour les étudiants aux études et les dépenses pour l'exemption d'intérêt. En outre, cette analyse de sensibilité fait varier le taux réel d'emprunt des étudiants. Historiquement, le taux réel d'emprunt a été très volatil. Par conséquent, il importe de bien mesurer l'impact de la sensibilité de cette hypothèse sur les résultats.

Dans le scénario à coût bas, le taux régresse de 2,0 % et dans le scénario à coût élevé, il progresse de 2,0 %. Chacun de ces scénarios est plausible étant donné la volatilité des résultats passés.

7. Utilisation de l'exemption d'intérêt

La durée du programme d'exemption d'intérêt a été prolongée de 30 mois à 54 mois en 1998. Par conséquent, l'expérience relative au recours à cette aide est limitée. Il importe donc de bien mesurer l'impact de la sensibilité de l'utilisation d'exemption d'intérêt sur les résultats.

Dans le scénario à coût bas, les taux d'utilisation pour l'exemption d'intérêt baissent de 30 %.

Dans le scénario à coût élevé, les taux d'utilisation pour l'exemption d'intérêt augmentent de 30 %. L'amélioration de la communication avec les étudiants devrait les sensibiliser davantage à l'existence de cette mesure prolongée relativement nouvelle.

8. Taux de défaut net

Le taux de défaut net sur les prêts aux étudiants constitue une composante importante du coût pour le gouvernement. Ce taux est de 14,2 % des prêts consolidés, ce qui correspond à un taux de provision de 14,6 % sur les nouveaux prêts émis. Le taux de défaut est étroitement lié à la disponibilité des emplois pour les nouveaux diplômés, laquelle influence la capacité de l'étudiant à rembourser son prêt.

Dans le scénario à coût bas, le taux de défaut brut diminue de 10 points de base et se situe à 25,4 % et le taux de recouvrement est inchangé, soit 60 %. Ceci donne un taux de défaut net de 10,2 % et un taux de provision de 10,6 % sur les nouveaux prêts émis. Une meilleure conjoncture économique future et de meilleures communications avec les étudiants pourraient permettre de réduire le taux de défaut.

Dans le scénario à coût élevé, le taux de défaut brut augmente de 10 points de base pour s'établir à 45,4 % et le taux de recouvrement est inchangé. Le taux de défaut net correspondant s'élève à 18,2 % et le taux de provision est de 18,6 % sur les nouveaux prêts émis. Dans ce scénario, il est assumé que la conjoncture économique sera plus difficile et que le taux de chômage chez les étudiants sera plus élevé.

Tableau 37 Résultats des analyses de sensibilité pour l'année de prêt 2028-29

Hypothèses	Scénario	Prêts émis (millions \$)	Augmen- tation %	Taux de croissance moyen %	Portefeuille en juillet (millions \$)	Augmen- tation %	Coût net (millions \$)	Augmen- tation %
Scénario de base	Meilleure estimation	2 929	-	2,3	21 748	-	1 390	-
Analyses de sensibilité								
1 – Limite à 210 \$ en 2005-06, indexée au taux d'inflation par la suite	Coût élevé	4 307	47,0	3,9	29 171	34,1	1 773	27,6
2 – Écart de salaire -0,5 %	Coût bas	2 999	2,4	2,4	22 187	2,0	1 366	-1,7
2 – Écart de salaire +0,5 %	Coût élevé	2 895	-1,2	2,3	21 590	-0,7	1 395	0,3
3 – Inflation -1 %	Coût bas	2 674	-8,7	2,0	20 152	-7,3	1 144	-17,7
3 – Inflation +1 %	Coût élevé	3 227	10,2	2,7	23 813	9,5	1 699	22,2
4 – Taux d'activité élevé	Coût bas	2 027	-30,8	0,8	16 476	-24,2	1 136	-18,3
4 – Taux d'activité faible	Coût élevé	3 267	11,5	2,8	24 124	10,9	1 487	7,0
5 – Frais de scolarité : IPC	Coût bas	2 374	-19,0	1,5	18 337	-15,7	1 234	-11,2
5 – Frais de scolarité : IPC + 6 %	Coût élevé	3 565	21,7	3,1	25 531	17,4	1 572	13,1
6 – Taux d'intérêt -2 %	Coût bas	2 929	-	2,3	21 321	-2,0	1 186	-14,7
6 – Taux d'intérêt +2 %	Coût élevé	2 929	-	2,3	22 122	1,7	1 598	14,9
7 – Utilisation d'exemption d'intérêt 70 %	Coût bas	2 929	-	2,3	21 474	-1,3	1 356	-2,4
7 – Utilisation d'exemption d'intérêt 130 %	Coût élevé	2 929	-	2,3	21 966	1,0	1 425	2,6
8 – Défaut net 10,2 %	Coût bas	2 929	-	2,3	21 577	-0,8	1 169	-15,9
8 – Défaut net 18,2 %	Coût élevé	2 929	-	2,3	21 916	0,8	1 611	15,9

Annexe 6 - Remerciements

Nous tenons à remercier l'ensemble des gens du Bureau du Directeur général, Programme canadien de prêts aux étudiants de Ressources humaines et du Développement des compétences qui a fourni les données pertinentes utilisées dans le présent rapport. Sans l'aide précieuse des membres de ce groupe, nous n'aurions pas été en mesure de produire ce rapport.

Les personnes dont les noms suivent ont participé à la préparation du rapport :

Annie St-Jacques

Danita Pattemore, A.S.A.

Monique Denner

Serena Filosa